

NATURE DU LAICAT MISSIONNAIRE

par le P. And.V. Seuncois, O.M.I.

Thèse présentée à la Faculté des Arts
de l'Université d'Ottawa
en vue du grade de M.A.

1951



UMI Number: EC55602

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

UMI[®]

UMI Microform EC55602
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

TABLE DES MATIERES

	page
INTRODUCTION	1
Le mouvement moderne de remise en valeur du rôle des laïcs dans l'Église.	
CHAPITRE I : <u>Les mouvements actuels de laïcat missionnaire</u>	5
Institut médico-missionnaire de Würzburg -- (Society of Catholic Medical Missionaries de Washington) -- (A.M.M.) -- Fomulac -- Cadulac -- Volontaires du Service Médical et Éducatif -- Ad Lucem -- A.L.M. -- Branche masculine de la SAM -- Alma -- Missieschool voor Jonge Vrouwen -- Grailville School of Missiology -- A.M.S. -- U.M.M.I. -- Aspiranti Medici Missionari -- Infirmières Missionnaires -- Foyer St Justin -- Schweizerischer Verein für missionsärztliche Fürsorge.	
CHAPITRE II : <u>Définition du Laïque Missionnaire</u>	15
Le terme "laïc" -- Ce que le laïc missionnaire n'est pas -- 1 ^{re} espèce: les laïques-missionnaires -- Ses conditions -- 2 ^{me} espèce: les missionnaires-laïques -- Possibilité -- Conditions -- Définition du laïcat missionnaire.	
CHAPITRE III : <u>Fonction du Laïcat Missionnaire</u>	30
1- Fonction des laïques dans le ministère ecclésiastique	
2- Rôle des laïques dans l'apostolat missionnaire	
3- Participation missionnaire des laïques dans l'histoire	
4- Nécessité actuelle	
5- Fonction du laïcat missionnaire	
6- Rôle du laïcat missionnaire allogène	
<u>Bibliographie</u>	54

A b r é v i a t i o n s

- AAS Acta Apostolicae Sedis. Commentarium officiale; Typis Polygl.
Vaticanis, 1909 - ...
- AFER Africanae Fraternalis Sphaerae Romanae; Editi par la "Conférence
Romaine des Missions Catholiques Africaines, Rome 1932 - 1948.
- BdM Le Bulletin des Missions, Editi par les OSE de Lophem, Bruges
1899 - ...
- EV Eglise Vivante. réponse à l'attente des peuples; Publié sous la
direction de la S.A.S., Louvain 1949 - ...
- HM Het Missiewerk; Editi par I.M.W.C. de Hollande, s'Hertogenbosch
1919 - ...
- KWJS Kath. Missionsjahrbuch der Schweiz, 1931 - ...
- NZM Neue Zeitschrift für Missionswissenschaft - Nouvelle Revue de
Science Missionnaire; Schöneck 1945 - ...
- RyM Rythmes du Monde, Lyon 1946 - ...
- Sylloge Sylloge praecipuorum documentorum recentium Summorum Pontificum
et S.C. de Propaganda Fide; Typ.Polygl.Vatic., Romae 1939, 768 pp.

Introduction.

On a pu croire dans ces derniers siècles que les prêtres, ou tout au plus, les prêtres, religieux et religieuses, suffisaient, et même qu'ils étaient seuls qualifiés pour mener à bien tout le travail apostolique. Et les laïcs étaient considérés trop souvent comme de simples administrés, voire comme de faibles vassaux : conception héritée du régime de "chrétiens".

La situation ne s'est guère améliorée depuis la Réforme. Par suite de préoccupations trop directement apologétiques, on a tellement insisté sur les pouvoirs de la hiérarchie que l'Église devint, aux yeux des fidèles, synonyme de hiérarchie, et que, par contre coup, les laïques perdirent conscience, non seulement d'être destinés à un rôle actif dans l'Église, mais même d'être de l'Église : « Trop longtemps, écrit l'abbé Bruls, en réaction contre les erreurs du protestantisme, on a tellement mis l'accent sur la constitution hiérarchique de l'Église, sur l'autorité de son magistère, sur la nécessité et la valeur des sacrements, que l'Église est apparue aux yeux de beaucoup comme divisée en deux éléments : le clergé, ayant tout à dire, et le troupeau des fidèles n'ayant qu'à suivre docilement la voix de ses pasteurs. Dans le langage courant, le mot même d'Église ne semblait plus s'appliquer qu'aux clercs, aux "gens d'Église" » (1).

L'Église, c'était le clergé; et les fidèles ne furent bientôt plus, dans certains pays, que des "cléricaux".

L'abdication du laïc fut encore accentuée dans de nombreux pays d'Europe par suite du jansénisme et des courants individualistes.

Le jansénisme fit beaucoup pour soustraire les chrétiens des dangers du monde, mais aussi pour les isoler de la vie sociale, les calfeutrer dans l'inaction stérile, à l'abri de barrières épaisses de préjugés et de dédain. C'était la serre chaude au lieu du rayonnement, le raffinement au lieu de l'apostolat.

Par ailleurs les courants individualistes réussirent à faire perdre tout sens communautaire dans l'Église. L'Église paraissait être un organisme exigeant, tâtilleur, tracassier, auquel on avait avantage à se conformer pour obtenir en retour son salut éternel. Troc de ses efforts individuels pour son avantage strictement personnel. Addition des pratiques de piété chez les bons chrétiens: simple accomplissement des derniers sacrements chez les moins ambitieux.

En fait et de façon assez générale, la position des laïcs dans l'Église est étonnamment passive. Comme l'ont très bien noté Johnson et Tennant : « Ils considèrent généralement les évêques et les prêtres comme seuls capables d'assurer la totalité des activités, exactement comme si les laïcs n'étaient que de simples actionnaires dans une corporation gouvernée par un bureau de directeurs » (2).

Pourtant il n'en fut pas toujours ainsi; et le rôle actif des laïcs dans la vie et le rayonnement de l'Église est précisément un des points qui frappent le plus lorsqu'on porte ses regards sur l'antiquité chrétienne.

tiens. Il n'est guère téméraire d'affirmer que la croissance existentielle de l'Église ancienne fut due avant tout à l'action conquérante du laïco, tous animés d'un excellent esprit apostolique. Dès lors, ne serait-il pas permis de considérer le manque actuel de dynamisme de l'Église, spécialement dans certains pays d'Europe et d'Amérique latine, de même que la perte d'efficacité de son effort missionnaire surtout en Amérique latine, comme attribuables pour une bonne part à l'inertie dans laquelle le laïc a été réduit et à laquelle il a été accoutumé au cours de longs siècles ?

C'est ce qu'affirmait récemment le P. Meyer : « Avec la Rome (antique), l'Église enregistrerait une admirable croissance même en face des persécutions les plus sévères, parce que le laïc était en mesure d'exécuter sa part de responsabilité apostolique. La foi était alors véritablement un levain... Pourtant la conversion de la Chine, la re-christianisation de l'Europe et de l'Amérique sont moralement et mathématiquement impossibles sans le retour à la formule du levain » (3).

Heureusement notre époque, grâce à l'action catholique et au renouveau ecclésial, s'oriente résolument vers une reprise en valeur du rôle dynamique et de la responsabilité apostolique que les laïcs doivent avoir dans l'Église.

Les derniers années se sont faits les meilleurs protagonistes de ce mouvement, et si beaucoup reste à faire pour que nos paroisses, nos diocèses, nos provinces ecclésiastiques redeviennent des communautés vivantes et apostoliques, il n'y a pas de doute que ce soit là un des objectifs que la papauté moderne se propose de réaliser : « L'Église ne peut pas, disait Pie XII en 1946, se renfermer inertie dans le secret de ses temples... nous

cet aspect, les fidèles, et plus spécialement les laïques, se trouvent aux premières lignes de la vie de l'Église; par eux, l'Église est le principe vital de la société humaine. eux par conséquent, eux surtout, doivent avoir une conscience toujours plus nette, non seulement d'appartenir à l'Église, mais d'être l'Église, c.à d. la communauté des fidèles sur la terre sous la conduite du chef commun, le Pape, et les évêques en communion avec lui. Ils sont l'Église, et le l'Église vient que dès les premiers temps de son histoire, les fidèles, avec le consentement de leurs évêques, se sont unis en associations particulières concernant les manifestations les plus diverses de la vie. Et le Saint-Esprit n'a jamais cessé de les approuver et de les louer »(1).

Notre époque assiste au lanement de mouvements d'action catholique qui vont s'élargissant et s'approfondissant sans cesse. Elle assiste aussi à l'écllosion de divers organismes de laïcat missionnaire. Et ce sont ces derniers qui vont retenir ici notre attention.

Chapitre I :

Les mouvements actuels de laïcisme missionnaire.

Au siècle dernier, on demandait uniquement aux fidèles de prier et d'aider financièrement les missions. Ces tâches, pour importantes qu'elles soient, n'engageaient guère les laïcs dans un rôle missionnaire instrumental très actif; il s'agissait exclusivement de coopération missionnaire, et celle-ci se faisait de façon assez lointaine tout en restant très individuelle. La coopération missionnaire du XIXe siècle était d'ailleurs fortement teintée de romantisme; elle tabait avant tout sur l'émotivité que la propagande assez naïve et sentimentale, la description souvent éblouissante et parfois très inexacte des vicâmes des pays de mission et du rôle des missionnaires, pouvaient exciter chez les chrétiens d'Occident. Elle s'adressait beaucoup moins à la réflexion, au sens chrétien les membres de l'Église en croissance.

La fonction missionnaire elle-même était exclusivement entrainée sous l'angle pastoral : prêcher, baptiser, administrer les sacrements. Dès lors les prêtres pouvaient suffire à la tâche, d'autant plus qu'ils étaient aidés par les frères et les sœurs; pas de place donc pour les

laïcs dans les missions.

En notre XII^e siècle, la profonde rénovation des perspectives et le la méthodique missionnaires inaugurée par le Card. van Rossum, fit bientôt sentir ses conséquences dans le domaine du laïcat missionnaire.

Le mouvement débuta en Allemagne en 1922. A cette époque, c'est surtout dans ce pays que la missiologie étoit florissante; elle intéressait vivement les milieux universitaires catholiques et leur donna l'ambition de collaborer plus directement, plus efficacement et plus techniquement à l'oeuvre missionnaire. Le domaine où l'aide missionnaire technique des intellectuels laïcs s'imposait de la façon la plus évidente étoit certes le domaine médical. L'activité missionnaire médicale jouissait d'une bonne popularité, et l'exemple de ce qui se faisait dans les missions protestantes ne pouvait qu'appuyer l'opportunité de l'oeuvre.

Un Institut médico-missionnaire catholique (Missionsärztliches Institut) fut fondé le 3 déc. 1922 à Würzburg, sous l'impulsion de l'gr Becker SDB, se proposant non seulement d'aider les missionnaires en leur procurant des produits pharmaceutiques, de donner un entraînement médical de six semaines aux futurs missionnaires et d'ouvrir une école d'infirmières offrant aux jeunes missionnaires un programme d'une année de cours intensifs, mais aussi de former une association spéciale de laïcs ayant achevé leurs études médicales et désireux de consacrer à la cause missionnaire leur activité professionnelle, au moins durant un certain nombre d'années. Cette première association de laïcat missionnaire moderne groupait des jeunes gens, des jeunes filles et de jeunes ménages catholiques, s'engageant par serment à travailler dans les missions pour une période

de dix ans, d'ailleurs renouvelable, et s'occupait de leur préparation missionnaire par des cours de missiologie, de philosophie, d'anglais, de théologie médicaux, d'histoire des religions. Actuellement 27 membres travaillent dans les missions (5).

Une autre institution médico-missionnaire se constitua aux Etats-Unis en 1925. Deux médecins missionnaires d'origine anglaise, Agnes McLaren et Margaret Lamont, étaient passées du protestantisme au catholicisme et avaient eu en vue la fondation d'une société de femmes médecins missionnaires catholiques. Cette œuvre fut réalisée par une assistante du Dr McLaren, la Dr Anna Bengel, qui put fonder à Washington en 1926, grâce à l'appui de P. Michael A. Mathis CSC, la "Society of Catholic Medical Missionaries", institution exclusivement féminine composée de médecins et infirmières diplômées ainsi que d'aides médicaux non diplômés. L'intention était de rester laïques, d'autant plus qu'à cette époque l'activité médicale des religieuses missionnaires était soumise à des restrictions extrêmement fortes (6); mais la formule qui fut convenue n'était pas encore sûrie, et les "Medical Mission Sisters" furent canoniquement érigées en société religieuse en 1932 (7). Elles comptent 300 membres en 1950 (8).

Les préoccupations médico-missionnaires amenèrent en Belgique la fondation d'institutions diverses. En 1925, l'A.M.V. (Aide Médicale aux Missions) fut constituée à Bruxelles par l'association médicale catholique belge "Société St Luc", pour favoriser l'envoi de personnel médical dans les missions du Congo belge, sans toutefois organiser une société spéciale de médecins missionnaires. Il s'agissait plutôt d'une contribution technique, en matériel et en personnel, aux missions.

En 1926 une autre institution fut créée, dont les formes revêtaient un caractère plus typiquement et plus directement missionnaire : la FOUULAC (Fondation Universitaire de l'Université de Louvain au Congo). Elle était issue de l'association missionnaire universitaire belge, l'AUCAM (Academica Unio Catholica Adjuvans Missiones — Association Universitaire Catholique d'Œuvre aux Missions) qui, dès sa fondation en 1924 se proposait non seulement de réunir les connaissances missionnaires et de développer l'esprit missionnaire chez les universitaires, mais aussi de favoriser le départ d'intellectuels catholiques dans les missions où ils se consacraient, au moins temporairement, à l'apostolat. La FOUULAC était la première réalisation créée pour répondre à ce dernier but de l'AUCAM; les séminaristes qui partirent au Congo étaient pourvus d'une bonne préparation missionnaire et ils avaient l'ambition de réaliser une œuvre typiquement missionnaire en formant, dans la ligne de leur spécialité technique, une élite catholique indigène.

Jusqu'alors l'apostolat des laïcs dans les missions s'était borné au domaine médical. Ce fut grâce à une nouvelle initiative de l'AUCAM que les horizons apostoliques du laïc missionnaire s'élargirent. En 1932 en effet, les premiers agronomes de la CADULAC (Centros Agrícolas de l'Université de Louvain au Congo) arrivèrent dans la colonie belge pour former une élite laïque indigène dans la paysannerie par l'institution d'écoles agronomiques, et pour étudier les moyens à employer en vue du perfectionnement de l'exploitation agricole indigène.

Formation d'une élite catholique indigène, enseignement technique, action sociale : tels étaient les perspectives nouvelles ouvertes par l'AUCAM

à l'apostolat laïc dans les missions (9).

Les possibilités du laïcat missionnaire féminin dans le domaine de l'action catholique sociale apparurent avec netteté lorsque les premières assistantes sociales vinrent s'établir en 1931 au Congo belge. Ces initiatives révélèrent un domaine apostolique immense et nouveau qui, étant à peu près complètement fermé aux congrégations religieuses canoniquement constituées, réclamait à grands cris un laïcat missionnaire féminin bien organisé (10). Le mouvement s'amplifia après la guerre et se constitua en association "Volontaires du Service Social et Educatif" dont le siège est à Bruxelles. Il comprenait en 1950 des assistantes sociales, infirmières, etc., au nombre de 45, travaillant surtout, mais non exclusivement, au Congo belge.

En France, les premiers médecins missionnaires partirent en 1936. A l'exemple sans doute de ce qui s'était passé en Belgique avec l'AMCAF et la FORMULAC, on avait constitué en 1930 la L.U.S.F. (Ligue Missionnaire des étudiants de France) qui se proposait d'intéresser les étudiants à l'action missionnaire, de développer chez eux l'esprit missionnaire et de venir en aide aux étudiants des pays de mission résidant en France; et l'on avait étudié dès 1932 les possibilités d'action des laïcs sur les sites indigènes. C'est aussi en 1932 que fut fondée, au sein de la L.U.S.F., une association spéciale "Ad Lucem" (Aide des Laïcs Universitaires Catholiques en Mission) dont le but primitif était la formation de l'esprit missionnaire chez les universitaires de Lille se destinant aux carrières coloniales.

L'évolution se fit si bien qu'Ad Lucem devint bientôt une association de laïcat missionnaire, et son fondateur, le Dr Aujoulat, fut le premier à partir en mission, au Cameroun en 1936. L'association ne devait pas comporter

que des médecins. Elle fut même bientôt ouverte à tous les laïques, hommes ou femmes, célibataires ou mariés, européens ou indigènes, de quelque profession, qui désiraient consacrer aux missions le plus important de leur activité professionnelle ou du moins porter dans les missions le témoignage de leur vie chrétienne. Les membres reçoivent une formation d'action catholique et s'initient aux questions de finances par la méthode des cercles d'études. L'entreprise peut sembler assez mal définie et difficile à organiser, mais elle a le mérite de poser le problème du laïcat missionnaire dans toute son extension, et surtout de l'avoir posé en fonction de l'action catholique. En 1934 la Lucerne comptait une cinquantaine de membres en mission (11).

En Belgique, alors que l'idée du laïcat missionnaire féminin spécialisé faisait son chemin, quelques jeunes filles se préparèrent en 1934 à lancer une société missionnaire féminine qui serait annexée à la SSM (Société des Auxiliaires des Missions). La fondation de la Société des AMF (Auxiliaires Laïques des Missions) fut réalisée par Mlle Y. Roncelet en 1937, et actuellement elle compte les jeunes filles d'une dizaine de nationalités. Les AMF se consacrent par serment pour toute la vie à l'apostolat missionnaire, vont travailler en groupe sous la conduite d'un chef d'équipe et l'autorité directe de l'évêque, suivent les principes d'adaptation de P. Lebbe, et visent avant tout à la constitution d'une élite catholique féminine autochtone. Garant le célibat, elles restent totalement disponibles pour l'action missionnaire. Une excellente organisation ainsi qu'une solide formation spécialisée dans l'ordre spirituel, sociologique et professionnel, garantissent la solidité, la continuité et le développement des réalisations missionnaires. Les premières écrivains,

retardées par la guerre, partant en 1946, et fonctionnent actuellement en Chine, au Congo belge, dans le Proche-Orient (L).

En 1945, une branche laïque missionnaire masculine, parallèle à la Société des ALM, fut constituée comme annexe de la SA; elle veut mettre au service des évêques missionnaires surtout autochtones, des médecins et techniciens spécialisés qui se consacrent pour la vie à l'apostolat missionnaire (L).

En Hollande, le mouvement missionnaire des universitaires (I.I.A. : Missie Inter-Universitaire) fondé dès 1919, constitua en 1945 un organisme de laïcité missionnaire, l'ALMA (Academische Leken Missie Actie) pour envoyer dans les missions des médecins et autres techniciens laïcs. L'ALMA exista d'abord sous la forme d'un cercle médical missionnaire dès 1922, fondé parmi les étudiants de l'Université d'Utrecht à la suite d'une conférence donnée par le Dr Lippitz, des médical missionnistes. Les études professionnelles une fois terminées, les membres de l'ALMA, masculins ou féminins, et de préférence mariés, reçoivent une formation spirituelle et missionnaire les préparant directement à leur apostolat. En 1950, sur les 130 membres du mouvement, 10 travaillaient déjà dans les missions d'Indonésie, de Nouvelle-Guinée, de Nouvelle-Zélande et surtout de l'Australie (L).

Une institution de laïcité missionnaire féminine fut également lancée en Hollande par les "Graal meisjes" (Jeunes filles du Graal) en 1947, avec la fondation, actuellement à Ubbergen, d'une école missionnaire pour jeunes filles : "Missieschool voor Jonge Vrouwen". Avant de recevoir la formation spirituelle et missiologique à cet institut, les jeunes filles doivent se procurer d'un diplôme universitaire dans une branche orientée au service

pédagogique, social ou médical (15). En 1949, 32 jeunes filles étaient déjà employées dans les missions, surtout en Indonésie (16).

C'est également le Graal de Hollande qui est à l'origine de la fondation aux États-Unis de la "Grailville School of Apostolate for Young Women" à Loveland, Ohio. Cette école du Graal, dirigée par "Miss Lydwine van Kerbergan, vient de mettre sur pied une section missionologique "Grailville School of Missiology", pour la formation de laïques missionnaires. Quelques dirigeantes de cet organisme, spécialement "Miss Mary L. Tully, ont fait un séjour en Chine, et plusieurs jeunes filles, parmi lesquelles des Chinoises, se préparent dès maintenant à l'apostolat. Le but principal de l'institut est la formation d'une élite féminine chinoise d'Action Catholique (17).

Alors que le laïcat missionnaire Schlon en Europe Nord-Occidentale et aux États-Unis manifestait une orientation de plus en plus marquée vers une organisation solide, une spécialisation professionnelle poussée, une sérieuse formation missionologique et des formules d'action assez définies, bref, tendait vers la haute spécialisation technique, on reprenait en Espagne les formules récentes, très générales et assez imprécises d'Ad Lucas, tout en s'attachant à classer les membres en catégories spéciales, à faire passer la direction du mouvement dans les mains du clergé, et à systématiser la formation spirituelle des membres.

La direction des Oeuvres Pontificales Missionnaires d'Espagne créa en effet, en 1948, l'AMS (Asociación Misionera laical — Association Missionnaire laïque) en vue de recruter des laïcs pour l'oeuvre missionnaire, soit en les envoyant en missions, spécialement en Amérique latine, soit en les occupant dans les Oeuvres Pontificales Missionnaires d'Espagne. Les membres

sont répartis en cinq catégories : Jeunes hommes se consacrant pour toute la vie et restant célibataires; Jeunes filles suivant cette même voie; Jeunes gens et jeunes filles s'engageant pour une période limitée; Mariés qui se consacrent pour toute la vie ou pour un temps limité; enfin les membres des cercles, c.à d. les aspirants ou ceux qui sont en période de formation. Bref, il y a place pour toutes les bonnes volontés, et l'on pourrait tout aussi bien distinguer huit catégories de membres. D'ailleurs en plus de ces membres actifs ou en préparation, il y a aussi des membres protecteurs. Aucun diplôme universitaire n'est exigé des membres, et leur formation reprend la méthode des cercles d'Études d'Id Lucan, excepté pour la formation spirituelle pour laquelle on requiert un an de séjour dans une maison spéciale. Les premiers membres actifs partirent en déc.1949 (18).

D'autres associations de laïcs missionnaires sont également en voie de formation dans divers pays.

En Italie, l'UMMI (Unione Medico-Missionaria Italiana) fondée en 1947, a inscrit à son programme l'envoi de médecins dans les missions (19), et le "Movimento Missionario Culturale Italiano", fondé également en 1947, a mis sur pied le "Collegio Universitario Aspiranti Medici Missionari" destiné à la formation de futurs médecins missionnaires, avec siège à Padoue. Ces formules rappellent celles de Würzburg.

Au Canada, la Société des Infirmières Missionnaires fut fondée à Montréal par Mgr Larochelle et autorisée en 1941; elle groupe des jeunes filles déjà pourvue d'un diplôme universitaire dans les branches médicales, elles émettent des vœux privés de chasteté, d'obéissance et de pauvreté ainsi qu'un serment de stabilité. Elles n'ont personnellement encore dans les

missions. Leurs formules rappellent les orientations premières des *Medical Mission Sisters* (20).

En Suisse, le Foyer St Justin fondé en 1947 à Fribourg a envoyé ses premières missionnaires en 1951; ses formules reproduisent d'assez près celles des AMM. Une Société issue de Würzburg y fonctionne également : la "Schweizerischer Katholischer Verein für missionsärztliche Fürsorge" (21).

C'est ainsi que notre époque assiste au lancement d'un mouvement de laïcat missionnaire, assez puissant déjà pour se tailler une place importante dans les grands Congrès Missionnaires Internationaux (22).

Chapitre II :

Définition du Laïque missionnaire.

L'idée même de laïcité missionnaire est devenue extrêmement populaire et très sympathique au public intellectuel chrétien; mais, comme tout les concepts nouveaux, on a tendance à l'appliquer à toutes sortes de mouvements, même à de simples organismes de coopération missionnaire de l'arrière, et bien qu'on face au confusionnisme les idées entraînés par une terminologie abusive, la question se pose actuellement avec une acuité toujours grandissante, de savoir où commence et où finit le laïcité missionnaire : « le laïcité missionnaire est à la mode : tout le monde veut en être, et comme aucune définition claire n'a pu encore en être donnée, on rassemble fatalement sous ce titre des organismes assez divers, depuis ceux qui dépendent de la Congrégation des religieux jusqu'à celui qui ne craint pas de compromettre l'action de l'Église en dépendant... du ministère espagnol des Affaires Étrangères ! » (23).

Parler de laïcité missionnaire, c'est à la fois poser une question de fonction et de personnes, et c'est ce dernier point qu'il importe tout d'abord de préciser. Et pour le faire, il faut tout d'abord délimiter ce

qu'on doit entendre par "laïcs".

Laïcité s'oppose à clergé; c'est en effet par rapport à l'aspect hiérarchique de l'Église que l'on distingue les clercs des laïcs. Cette distinction est d'institution divine, car tous les membres de l'Église ne participent pas aux pouvoirs d'ordre et de juridiction, mais seulement le clergé; et le droit ecclésiastique étend l'appellation de clercs à tous ceux qui se sont destinés au service divin au moins par le cérémoniel de la tonsure (24).

Tous les autres sont des laïcs. De soi, le laïc ne se distingue que du clergé et non pas des religieux, car les clercs aussi bien que les laïcs peuvent être religieux (25); les Ordres religieux composés uniquement de laïcs sont appelés "religieuses laïcales", et les religieux non clercs sont les "religieux laïcs". Pourtant les laïques qui deviennent canoniquement religieux ont le droit de préséance sur les simples laïcs (26) et ils sont juridiquement assimilés aux clercs pour les obligations et les privilèges (27), si bien qu'ils forment canoniquement et pratiquement une classe à part, intermédiaire entre le clergé et le laïc (28).

Comme de toute évidence l'expression "laïcité missionnaire" n'a jamais servi normalement pour désigner les frères et les sœurs, elle ne s'applique en fait qu'au personnel missionnaire simplement laïc, c.à d. non cléricale et non religieux au sens canonique (29).

La portée concrète du terme "laïcs" dans l'expression "laïcs missionnaires" ainsi déterminée, on peut analyser la signification précise du second membre de l'expression : le terme "missionnaires".

Certes la mission est une activité bien délimitée,^U et l'on peut dire

d'une façon générale que tous ceux et celles qui s'occupent d'une manière ou d'une autre de l'apostolat d'implantation de l'Église, sont missionnaires. Mais les fidèles, missionnaires dans ce sens, ont toujours existé sans qu'ils aient été qualifiés de "laïcs missionnaires". Cette nouvelle expression est chronologiquement et objectivement liée au mouvement moderne de participation plus étroite et plus immédiate des laïcs au travail missionnaire; elle désigne une catégorie spéciale de laïcs qui entretiennent envers la mission un rapport plus personnel et plus direct que dans le cas des fidèles ordinaires.

Cette constatation permet, à la lumière de considérations d'ordre théologique sur l'agent de la mission, de poser tout d'abord le laïc missionnaire dans l'ordre de l'efficacité missionnaire instrumentale, et non pas, directement du moins, dans celui de l'efficacité principale. Certes, l'action missionnaire est d'ordre surnaturel, elle requiert la grâce comme forme causatrice principale; et cette grâce est due en partie aux mérites surnaturels des membres de l'Église, aux prières, aux mérites surnaturels des chrétiens. Mais il s'agit là d'un devoir missionnaire commun à tous les fidèles, et si l'on est "missionnaire" d'une certaine façon en offrant ses prières et ses mérites pour les missions, on ne rentre pas pour autant dans la catégorie du laïc missionnaire.

On peut pareillement exclure du laïc missionnaire le cas de la simple coopération des fidèles de l'arrière. Celle-ci se situe dans l'ordre de l'efficacité missionnaire instrumentale, mais elle s'adresse communément à tous les chrétiens dignes de ce nom. La coopération missionnaire ordinaire ne marque pas de donation très spéciale à l'œuvre missionnaire, et l'on

n'y trouve pas ce rapport personnel et direct existant à l'apostolat des missions, exigé dans le cas du laïcat missionnaire. Il ne consentirait toutefois à qualifier la coopération missionnaire des fidèles de "laïcat pré-missionnaire" (31).

C'est avant tout dans les territoires de mission que l'on peut nourrir des relations personnelles directes avec l'oeuvre missionnaire. Mais il faut évidemment que de telles relations existent.

Le simple fait pour un chrétien de se trouver en pays de mission ne suffit pas à le qualifier de laïc missionnaire. Certes les circonstances de lieu urgent dans la ligne missionnaire le devoir apostolique qui incombe à chaque chrétien en vertu de son baptême et de sa confirmation, mais, même si ce devoir a pu être en fait passablement négligé par trop de coloniaux catholiques inconscients des exigences élémentaires de la vie chrétienne, il ne s'agit là que d'un devoir général, sans engagement missionnaire spécial.

Le laïcat missionnaire n'est donc synonyme, ni de l'ensemble des laïques catholiques vivant dans les missions, ni des coloniaux chrétiens (32), ni d'un office catholique d'immigration.

On ne peut pas non plus qualifier de laïcs missionnaires les catholiques qui par suite de la position qu'ils occupent dans l'administration civile d'un territoire missionnaire, veillent aux intérêts de la mission. Ce n'est là en effet qu'une collaboration indirecte à l'oeuvre missionnaire, que le pouvoir civil fournit dans sa sphère propre, en vertu du droit régissant ses ~~rapports~~ ses relations avec l'Eglise missionnaire.

Enfin, ne rentrant pas dans la catégorie du laïcat missionnaire les mouvements et organisations pieuses pour indigènes ou coloniaux catholiques,

dont le but n'est pas proprement apostolique, p.ex. les tiers-ordres et confraternités, les associations pour la préservation, l'entraide, la formation spirituelle des coloniaux (33).

C'est le laïc missionnaire que celui qui s'est engagé de façon spéciale à l'apostolat missionnaire.

Une première façon spéciale de s'engager est, pour les laïcs des pays de mission, de participer à des organismes d'Action Catholique. L'apostolat dans ces contrées étant spécifiquement missionnaire, l'engagement d'Action Catholique dans ces régions est un engagement spécial d'action missionnaire. Dès lors les militants d'Action Catholique en mission ne méritent-ils pas le titre de laïcs missionnaires ?

Nous ne le pensons pas, parce que la substance de l'engagement d'Action Catholique, même en mission, n'est que l'expression du devoir apostolique inscrit dans la conscience de chaque chrétien, du fait de son baptême et de sa confirmation. L'Action Catholique ne marque pas un engagement substantiellement nouveau, une obligation nouvelle qui n'existe que pour les membres de l'Action Catholique et qui n'existait pas pour les fidèles des siècles passés. Le devoir apostolique de chaque chrétien est et a toujours été inscrit dans son être même de membre de l'Église universelle en voie d'accomplissement. Les fidèles ont pu à certaines époques et en certains lieux perdre conscience des devoirs apostoliques inhérents à leur qualité de catholiques — et ce fut extrêmement dommageable pour l'efficacité missionnaire (34) — , mais ces devoirs d'apostolat n'ont jamais cessé d'exister. Ce qui est spécial à l'Action Catholique, au sens moderne de l'expression, c'est simplement l'organisation, groupant les fidèles pour

un rendement apostolique plus efficient, avec l'engagement public, le mandat hiérarchique, la formation et l'action apostoliques organisées qu'elle perçoit et commande. L'engagement d'action catholique est un engagement spécial dans sa forme, mais il reste substantiellement l'engagement apostolique inhérent à la simple vie chrétienne. Ainsi l'Action Catholique missionnaire n'est pas encore le laïcat missionnaire.

L'engagement spécial, personnel et direct à l'action missionnaire, nécessaire pour qu'il y ait laïcat missionnaire, se réalise en tout premier lieu chez les laïcs d'Action Catholique qui travaillent professionnellement au service de l'activité missionnaire. Il y a là réellement un engagement personnel spécial et direct, si du moins, en plus de son service professionnel au profit de la mission, il y a l'engagement missionnaire d'Action Catholique.

Cet engagement est nécessaire; sans lui, il n'y aurait qu'un simple contrat professionnel, une activité mercenaire, comme le serait p.ex. celle d'un maçon ou d'une électricienne payée qui signerait un contrat de travail avec la mission. De toute évidence, il ne pourrait être question dans ce cas de laïcat missionnaire, car le but de l'engagement serait purement profane et non apostolique. Mais si la même activité professionnelle, rémunérée et réglée par contrat commercial, est mise au service de la mission par des laïcs engagés dans l'Action Catholique, elle revêt une orientation et une valeur apostoliques. Ici l'engagement professionnel est non seulement matériellement, mais aussi formellement missionnaire, par suite de la formalité apostolique entraînée par la consécration d'Action Catholique (35).

« Certes, le mandat d'Action Catholique laisse les militants maîtres de leur profession et de leur activité, et n'implique pas un métier apostolique, et c'est pour cela que le simple engagement d'Action Catholique en mission ne suffit pas pour devenir laïc missionnaire; mais lorsqu'en plus de cet engagement d'Action Catholique on exerce sa profession au service direct de la mission, on mérite alors le titre de laïc missionnaire dans le sens strict d'auxiliaire laïc des missions (36); on rentre alors dans le personnel missionnaire auxiliaire.

Il convient que dans ce cas l'engagement d'Action Catholique soit public, typiquement d'Action Catholique au sens moderne de l'expression, officiellement mandaté. On exerce en effet de façon publique une profession au service de la mission, et il convient que la formalité apostolique qui fait de ce service professionnel un apostolat, et du laïc qui l'exécute un laïc missionnaire, ne soit pas seulement privée et tacite, mais soit affirmée par un engagement public et un mandat officiel, surtout à notre époque où l'apostolat laïc ne se contente plus de l'action privée et d'un mandat tacite.

Il est inutile de souligner que ces auxiliaires missionnaires peuvent être non seulement des laïcs allogènes, mais aussi et surtout des laïcs indigènes, en vertu des principes fondateurs qui ordonnent à l'action missionnaire de disparaître au plus tôt pour faire place à l'Église indigène avec son personnel indigène. Et ceci permet d'affirmer dès maintenant que les interventions du laïc missionnaire allogène dans les missions doivent viser avant tout à former des remplaçants indigènes.

Mais il peut être utile de noter qu'il n'est pas absolument indispensable d'être en mission pour rentrer dans la catégorie des laïcs missionnaires. Ce qui importe pour être auxiliaire missionnaire, c'est d'être engagé dans

l'Action Catholique et de travailler professionnellement au service de l'oeuvre missionnaire. Un missiologue de profession est réellement missionnaire, peu importe qu'il travaille dans une région missionnaire ou non; ainsi les laïcs de l'Action Catholique professionnellement au service de l'action missionnaire sont réellement laïcs missionnaires, peu importe le caractère missionnaire ou non missionnaire du lieu où ils se trouvent.

En plus de ces auxiliaires laïcs les missions, engagés personnellement d'une façon spéciale dans l'activité missionnaire, il y a aussi un personnel laïc strictement missionnaire, non plus simplement auxiliaire.

On a souvent cru que les laïques ne pouvaient prétendre qu'à un rôle secondaire et auxiliaire dans l'oeuvre missionnaire, et actuellement encore, il n'est pas rare de lire que non seulement les laïcs, mais même les Frères et les religieuses, ne peuvent pas être missionnaires au sens strict du mot.

Les raisons apportées prétendent arguer de ce que, pour faire oeuvre strictement missionnaire, il faut nécessairement participer aux pouvoirs d'ordre et de juridiction, et aussi du fait que les anciens missionnaires étaient quasi uniquement des prêtres, que les religieuses missionnaires ne sont intervenues qu'à partir du siècle passé (37)..

Il serait facile de répondre en montrant par l'histoire la part importante prise par le personnel non cléricel, surtout au cours de l'antiquité, dans l'apostolat missionnaire, mais ce n'est pas par des raisons historiques qu'il sera possible de déterminer si ce personnel non cléricel est strictement missionnaire ou simplement auxiliaire. C'est donc le premier argument qui doit retenir notre attention.

Il est cependant facile d'observer qu'une argumentation identique pourrait

servir à exclure les prêtres du personnel strictement missionnaire; on pourrait dire en effet : dans l'oeuvre missionnaire, il faut nécessairement conférer les ordres à des indigènes et sacrer une hiérarchie indigène; Or on ne peut se livrer à cette tâche sans posséder les pouvoirs épiscopaux; donc seuls les évêques peuvent être missionnaires dans le sens strict.

On voit dès lors que le défaut de l'argumentation est de réduire l'action missionnaire à l'une de ses phases, à l'un de ses domaines où les pouvoirs d'ordre et de juridiction, soit des prêtres, soit des évêques, sont absolument requis. Mais l'activité missionnaire n'est pas limitée à l'une ou l'autre de ses parties; elle comprend l'intégralité de la tâche apostolique d'implanter l'Église. Cette fonction est très large et elle permet l'activité d'un personnel religieux ou laïc non auni des pouvoirs d'ordre et de juridiction, dans de nombreux domaines, bien qu'il soit absolument requis, de par le caractère complet de l'oeuvre, qu'il y ait également des prêtres et des évêques possédant ces pouvoirs.

Si il est possible pour des laïques d'être missionnaires au sens strict, il faut cependant qu'ils soient hiérarchiquement marietés pour cette tâche et qu'ils y soient totalement consacrés. N'est pas missionnaire qui veut; certaines conditions sont à remplir.

Il faut surtout un mandat hiérarchique. Cette exigence découle du caractère hiérarchique de l'Église visible, voulu par une institution positive divine. Tout ministère public dans l'Église, exécuté au nom de l'Église, réclame une mission, un mandat hiérarchique.

Ce caractère hiérarchique offre à l'activité missionnaire une responsabilité mieux établie, une direction, une organisation et une exécution mieux

assurées; le mandat hiérarchique fait du missionnaire un envoyé de Dieu, sanctionne publiquement et urge juridiquement son devoir missionnaire, l'autorisant ainsi d'une autorité et d'une vigueur accrues; et c'est aussi cette exigence hiérarchique qui ~~maintient~~ peut rendre invalide toute organisation missionnaire non mandatée (38).

Le mandat hiérarchique qui constitue juridiquement le missionnaire suppose, lorsqu'il s'agit de missionnaire dans le sens strict — c.à d. du personnel ~~strictement~~ strictement missionnaire, ou, si l'on préfère, de l'instrumentalité missionnaire primaire — un engagement de toute la vie à l'oeuvre missionnaire. Le missionnaire, au sens strict, est un missionnaire professionnel: il ne met pas seulement son activité professionnelle au service de la mission, comme c'est le cas pour les auxiliaires missionnaires, mais sa profession même est d'être missionnaire.

Un tel engagement est d'ailleurs une consécration totale de toute la vie plutôt qu'un choix professionnel. Être missionnaire, c'est moins un métier qu'on exerce qu'une cause à laquelle on s'est voué ~~entièrement~~ tout entier. Si certaines professions profanes, p.ex. celle de médecin, réclament parfois un dévouement supra-professionnel lorsque la charité le commande, a fortiori cela se vérifie-t-il pour le ministère ecclésiastique, sainte fonction de charité, qui réclame de son personnel un dévouement total, et ~~spécialement~~ spécialement pour l'apostolat missionnaire, qui exige l'engagement total de la vie. Il suffit d'ailleurs de se rendre compte de l'effort qu'avait fait Paul de sa fonction missionnaire pour se persuader du bon personnel plénier qu'elle exige.

Cette consécration missionnaire totale n'empêche pas la vie de rester

humaine; elle ne dispense pas le missionnaire de manger, de se reposer; elle ne lui interdit pas de respecter les exigences sociales et les prescriptions de l'hygiène moderne; elle ne s'oppose pas non plus à ce qu'il se marie.

Certes, le célibat permet une plus grande disponibilité pour le travail apostolique, mais il n'est pas requis, de soi, d'être célibataire pour être missionnaire. À côté et au-dessus de St Paul, missionnaire célibataire, il y avait St Pierre, missionnaire marié; et ce qui peut se concevoir des missionnaires prêtres — quoique l'on n'y soit plus habitué dans l'Église latine, le célibat ecclésiastique avait commencé à fleurir dans le droit latin à partir du IV^e siècle — peut à plus forte raison se concevoir des missionnaires laïques. La consécration du missionnaire marié reste humaine et totale, et la consécration du missionnaire célibataire est, si l'on peut dire, plus totale; mais elle n'est pas de soi requise.

Le missionnaire reste soumis tout comme nous à la loi naturelle du travail. Il doit manger pour vivre, et il doit travailler pour gagner son pain. L'aide financière fournie par l'arrière ainsi que l'organisation des Instituts missionnaires peuvent pourvoir les missionnaires des moyens de subsistance qui les dispenseront de chercher leur vie par un travail lucratif, et une telle aide est certes très appréciable pour rendre le missionnaire pleinement disponible; mais elle ne constitue pas la vocation missionnaire.

St Paul devait parfois recourir de main à son ancien métier pour se procurer le nécessaire à sa subsistance (39), mais il n'en continuait pas moins à être professionnellement missionnaire. Il se pliait tout simplement aux exigences d'une loi naturelle. Et si les prêtres, religieux et religieuses restent soumis à cette loi, on peut a fortiori concevoir des missionnaires

laïques exerçant un métier lucratif pour gagner leur vie.

L'engagement total de la vie à la cause missionnaire n'est pas nécessairement, de soi, perpétuelle. On peut consacrer totalement sa vie à l'œuvre missionnaire pour un certain temps seulement. Des raisons d'ordre accidentel peuvent motiver un changement d'activité, p.ex. des raisons de santé. Cela va de soi. Mais on peut aussi ne s'engager que pour un certain temps (40).

On doit en effet se garder de mettre trop en parallèle la vocation missionnaire et la vocation sacerdotale. Quand quelqu'un devient prêtre, il le reste éternellement de par le caractère sacramental indélébile; mais la vocation missionnaire ne comporte pas de caractère sacramental, et l'on peut être missionnaire de façon temporaire. Un tel engagement, pour temporaire qu'il soit, est réellement missionnaire et marque la consécration totale de la vie à l'apostolat durant la période envisagée. Certains diocèses et certaines congrégations religieuses envoient des membres de leur personnel dans les missions pour une période déterminée; l'engagement, la vocation et le mandat missionnaires de ces personnes sont purement temporaires, mais au cours de cette période, ces personnes sont réellement et strictement missionnaires.

Cet engagement total ne réclame pas nécessairement de s'exercer dans les territoires missionnaires; il peut aussi s'exercer à l'arrière (41). Ce qui compte, ici comme dans le cas des auxiliaires, c'est l'ordonnance personnelle à la cause missionnaire de l'Église Catholique, quelque soient la région et la forme dans lesquelles la fonction missionnaire s'effectue. Il importe peu également que les missionnaires laïques soient indigènes ou allogènes, ou enfin qu'ils soient assez isolés ou rattachés à des instituts, célibataires

ou mariés, masculins ou féminins.

Cette dernière catégorie toutefois pourrait offrir certaines difficultés, non pour une question de principes — si les femmes ne peuvent pas recevoir les pouvoirs d'ordre et de juridiction, rien cependant ne s'oppose en principe à ce qu'elles soient missionnaires au sens strict, puisque l'action d'implanter l'Église comporte de nombreux domaines où ces pouvoirs ne sont pas requis — , mais par suite de la pratique de l'Église qui au cours de longs siècles ne s'est guère servie de personnel féminin, surtout laïque, dans son travail missionnaire.

Toutefois depuis l'époque de St Paul et dans toute l'antiquité, des jeunes filles et des femmes mariées jouèrent un rôle missionnaire le tout premier plan, rôle qui n'avait presque rien à envier à celui des Apôtres et dont on peut se faire quelque idée en lisant les Actes apocryphes de Paul et de Thècle, sans prendre évidemment tous les détails à la lettre, mais en s'attachant à la substance vraisemblable du récit. Au moyen-âge cependant, l'œuvre missionnaire ne tarda pas à prendre les allures d'une conquête militaire où il n'y avait évidemment plus place pour les femmes; d'ailleurs les femmes les plus disponibles pour l'apostolat, les vierges consacrées, disparurent du monde pour se réfugier derrière les grilles d'une clôture sévère, rendant toute activité apostolique radicalement impossible. C'est ce qui fit dire au P. Pierre Charles : « Il semble que durant des siècles, l'Église ait cherché à se défendre contre l'emprise du charmes féminin » (42).

La situation a commencé à évoluer grâce à l'intervention des religieuses missionnaires. Les premiers débuts, très timides, se firent dès l'époque du Padroado, pour connaître un beau déploiement au XIXe siècle. Toutefois les

nombreuses barrières, héritées des formules de vie religieuse propres aux moniales, rendirent les religieuses inaptas à un rayonnement apostolique sérieux au dehors des murs de leurs couvents.

Actuellement on envisage l'apostolat missionnaire féminin d'un tout autre oeil qu'au cours des siècles précédents, et l'on retourne aux méthodes de St Paul et de l'antiquité. C'est ce que le P. Charles expliquait naguère, non sans une pointe d'humour : « Le nos jours on assiste à un renversement complet des rôles : on est bien prêt d'admettre que le charisme féminin peut être une force au service de l'Église et on n'hésite plus à faire appel même à des femmes mariées, pour rendre témoignage au Christ en pays de missions » (13).

Il appartient toutefois à la hiérarchie de manifester le personnel missionnaire de l'Église, et elle est libre d'admettre comme missionnaires au sens strict les catégories de personnes qu'elle juge à propos de choisir.

Comme la distinction entre personnel proprement missionnaire et personnel auxiliaire n'est guère juridiquement précisée, il faut dans cette question se fonder sur la pratique actuelle de l'Église; et celle-ci semble bien ne considérer comme missionnaires au sens strict, outre les prêtres étrangers ou indigènes (14), que les membres d'instituts exclusivement missionnaires et le personnel destiné à l'activité missionnaire par les Instituts non exclusivement missionnaires (15).

Si donc presque toute la place dans les rangs du personnel strictement missionnaire est actuellement encore réservée aux prêtres et aux religieux ou quasi-religieux dans le sens canonique, ainsi qu'aux religieuses, on peut toutefois considérer d'ores et déjà comme missionnaires au sens strict les laïques des Instituts séculiers destinés à l'apostolat missionnaire (16).

Ainsi donc, en plus des auxiliaires laïques ordinaires, il existe, ou
 existera bientôt, un personnel laïque strictement missionnaire. C'est
 précisément là les deux nouvelles catégories que comprend le laïcat missionnaire.
 On peut d'ailleurs les distinguer l'une de l'autre en employant les
 expressions "laïcs-missionnaires" et "missionnaires-laïcs", et ainsi parler
 dans un sens plus strict de "laïcat missionnaire" et de "missionariat laïque".

Il est possible dès lors de définir : « le laïcat missionnaire est le
 personnel laïque catholique, c.à d. non ecclésiastique et non religieux au sens cano-
 nique, engagé dans l'apostolat et dont la profession d'état ou de carrière direct
 de l'apostolat missionnaire; il se compose de deux catégories: les ~~laïcs~~
 laïcs-missionnaires (laïcat missionnaire ou ^{laïque} strict), c.à d. les
 membres d'apostolat catholique engagés professionnellement comme auxiliaires de
 la mission, et les missionnaires-laïcs (missionariat laïque), dont la vie
 est totalement consacrée à l'activité missionnaire et qui sont hiérarchique-
 ment et mandatés comme missionnaires ».

Chapitre III :

Fonction du Laïcot Missionnaire.

Airtenant que l'on sait ce que sont les laïques missionnaires, il est possible de passer à l'analyse de leur fonction. Après l'étude du sujet, on peut entreprendre l'étude de l'objet du laïcot missionnaire.

La fonction du laïcot missionnaire est de travailler à l'apostolat missionnaire. Cette notion très générale était déjà contenue dans la définition du laïcot missionnaire, car celui-ci est engagé professionnellement, si ce n'est totalement, à l'action missionnaire.

En voulant préciser le rôle spécial des laïcs, du soins des laïcs allochènes, en pays de mission — cas actuellement le plus typique — , on s'est heurté à de grosses difficultés.

Milhois écrivait : « Les laïcs européens ont des tâches directes et réelles, des tâches indirectes et mal définies » (17). C'est que la machine missionnaire allochène fonctionne depuis des siècles sans le secours du laïcot consacré, et il peut être difficile à première vue, sinon délicat, de vouloir ajouter une roue supplémentaire au véhicule. C'est ce que souli-

avaient Johnson et Tennant : « Les habitudes et les façons de faire des cinq derniers siècles ne peuvent pas être mises de côté à la légère » (38).

Pourtant, l'étude de la fonction propre du laïcet missionnaire soulève des problèmes théologiques que l'on ne peut examiner sans faire abstraction des formes actuelles, dues aux contingences historiques, dans lesquelles la fonction missionnaire se personnifie. Nous examinerons-nous successivement la fonction des laïcs dans le ministère ecclésiastique, leur rôle dans l'apostolat missionnaire, la participation missionnaire des laïques dans l'histoire, la nécessité actuelle, la fonction du laïcet missionnaire et enfin le rôle du laïcet missionnaire allégorique. Les quatre premiers points s'occupent des laïcs en général; les deux autres traitent spécialement du laïcet missionnaire.

1- Fonction des laïques dans le ministère ecclésiastique.

En expliquant plus haut la terme "laïc", on a vu qu'il s'opposait à "clerc" et non pas, de soi, à "religieux". Et si l'on veut à la rigueur distinguer les religieux non-clercs des laïcs comme de deux catégories spéciales de personnes, dans le sens appliqué plus haut, on ne peut pas les distinguer du point de vue des fonctions. Les religieux sont assimilés aux clercs pour certaines fonctions et certains privilèges, mais ils en restent distincts, au même titre que les laïques, au rapport aux fonctions. La vie religieuse même canonique (39), ne marque pas une fonction spéciale dans l'église (40); elle signifie un état, un mode de vie, la vie selon les conseils évangéliques. Et nous ne pouvons nous empêcher de constater que

toutes les fonctions remplies par les religieux non-clercs dans l'Église pourraient tout aussi bien être assumées par les laïques. Le problème commence dès lors à prendre une certaine allure.

Si maintenant nous examinons ce qui constitue la distinction entre clercs et laïques, nous remarquons aisément qu'elle se résume aux pouvoirs d'ordre et de juridiction (51).

Les deux pouvoirs ne sont pas à confondre avec le ministère ecclésiastique. Le pouvoir d'ordre est fondamental et se rapporte à l'administration du culte et des sacrements; le pouvoir de juridiction s'a paye sur le pouvoir d'ordre et signifie le droit de commander dans l'Église (52); et le ministère ecclésiastique visible comporte l'entière activité déployée en vue du bien des âmes qui vivent dans l'Église visible (ministère pastoral), et en vue d'amener ou de ramener, bref, de convertir les âmes à la vie dans l'Église catholique (ministère apôtolique) (53).

Les pouvoirs hiérarchiques se posent dans le ministère ecclésiastique de deux façons: d'une part ils sont requis pour sa direction, et en ce sens tout le ministère ecclésiastique est juridiquement dépendant de la hiérarchie; d'autre part ils sont requis pour l'exercice de certaines fonctions du ministère ecclésiastique. Il importe donc ici de distinguer soigneusement entre direction et exécution: ces deux vocables ne sont pas synonymes; les officiers ne sont pas toute l'armée, bien que certaines tâches dans l'armée soient réservées aux officiers et que toute l'armée fonctionne sous la direction des officiers supérieurs.

Et nous sommes amenés à cette constatation significative: de même qu'il est plus facile dans une armée de délimiter la fonction propre des

officiers que celle des soldats, ainsi dans le ministère ecclésiastique, il est beaucoup plus simple de délimiter ce qui n'est pas propre au laïc que ce qui lui est propre.

La fonction du clergé dans l'exécution du ministère ecclésiastique se situe directement dans le ministère pastoral et non pas dans le ministère apostolique (54). Le pouvoir d'ordre, les fonctions culturelles et sacramentaires, sont destinées à la communauté chrétienne, à ceux qui déjà vivent dans l'Église visible (55). Et la fonction du clergé dans le ministère pastoral se situe typiquement sur le plan paroissial, le plan collectif de la communauté chrétienne locale. Le culte officiel et public dont l'administration rentre dans les fonctions cléricales, est le culte de la communauté des fidèles assemblés, le culte paroissial; et le pouvoir de juridiction vise ultimement la bonne marche de la collectivité paroissiale (56).

On a pu croire parfois que la vie chrétienne se limitait à l'"assistance" à la messe dominicale et au prône, à la réception intermittente des sacrements, à la fuite des fautes graves; il était permis dans ces humbles perspectives de ramener tout le ministère pastoral à l'action du clergé. Actuellement surtout, grâce au renouveau ecclésiastique, on souligne de plus en plus le rôle actif, ~~non~~ important et indispensable, que les laïcs ont à remplir non seulement dans le domaine apostolique mais aussi dans le domaine pastoral. Tout spécialement les études modernes sur la formation religieuse montrent à la fois l'immensité de la tâche à accomplir et la part que le laïc doit fournir dans de multiples secteurs qui s'étendent depuis la formation chrétienne familiale (57) jusqu'à des spécialisations très poussées relatives à la formation sociale-chrétienne, à la préparation

au mariage, etc., en passant par l'action catéchétique professionnelle et scolaire. Également dans le domaine de l'action sociale, les multiples initiatives s'inscrivent chez les laïques pour le soutien moral et l'intensification de la vie chrétienne dans les divers milieux de vie, milieu professionnel, milieu de loisirs. Bref, c'est de l'action des laïques que dépend en grande partie le sort des paroisses, et leur intervention est absolument nécessaire pour que les paroisses soient des communautés vivantes où l'on s'entraide, où l'on s'éduque, où l'on vit chrétiennement avec profondeur et intensité (28). Enfin les laïques doivent exercer une action de premier plan dans la formation apostolique des jeunes : cette formation relève aussi du ministère pastoral puisqu'elle s'adresse à des fidèles, bien qu'elle soit essentiellement orientée à l'apostolat.

Si la part du laïc est importante dans l'exécution du ministère pastoral, elle est plus considérable encore dans l'activité apostolique. Les fonctions proprement cléricales se voient directement dans le ministère pastoral et non dans le ministère apostolique. La tâche de convertir, d'amener ou de ramener ~~aux sources de la vie~~ à la vie dans l'Église, repose en grande partie pour son accomplissement sur le laïc. La hiérarchie doit diriger le mouvement, le clergé doit enregistrer et consolider les résultats par la réception officielle dans l'Église et la collation du sacrement de confirmation; il doit aussi soutenir spirituellement les apôtres laïcs, leur servir de conseillers ecclésiastiques et développer leur esprit d'initiative — rôle de l'aumônier dans les organisations laïcs d'apostolat — , mais la réalisation apostolique est surtout, ^{normalement,} une affaire de laïc.

Le prêtre est le responsable et l'administrateur de la communauté

chrétiennes. Les intérêts les plus vitaux des églises régionales et les congrégations locales réclament qu'elles se développent en ferveur, et aussi en extension. Les prêtres doivent promouvoir l'action apostolique des communautés, mais normalement, ce n'est pas à eux et tant que prêtres, à exercer cet apostolat de façon immédiate: cette fonction est surtout celle des membres de la communauté.

Certes les prêtres ne cessent pas d'être membres de l'église. De plus, en tant que constitués en dignité parmi les fidèles et en tant qu'ils participent le plus près à la marche du Corps mystique, ils doivent être des apôtres sés de tout premier plan. En outre, les pouvoirs d'ordre et de juridiction constituant par eux-mêmes un appel indirect à l'apostolat. Mais ce n'est pas directement et formellement en tant que clerc que l'on a normalement à exercer le ministère apostolique de façon immédiate.

2- Rôle des laïques dans l'apostolat missionnaire.

Il est nécessaire cependant de bien noter que l'apostolat missionnaire est une forme très spéciale d'apostolat. Il ne peut pas se terminer, ainsi que l'apostolat en général, avec l'entrée des âmes dans l'Église visible. Il comporte, en plus de cette action de conversion, l'établissement du ministère pastoral normal. La mission consiste à implanter l'Église là où elle n'est pas encore établie: il faut pour cela, non seulement amener les âmes à l'Église, mais aussi apporter l'Église et son ministère pastoral normal. L'apostolat missionnaire comprend donc, en plus du travail apostolique, une certaine phase de ministère pastoral (59): ce qui rend l'intervention directe du clergé indispensable.

Mais ceci ne signifie pas que les laïcs en mission n'ont qu'un rôle indirect ou secondaire à remplir.

Ils peuvent mener toutes les fonctions proprement apostoliques, c.à d. celles qui s'adressent aux non-catholiques ou du moins aux non-pratiquants (60), et qui sont ordonnées à leur conversion.

Ils sont aussi autorisés à s'occuper d'apostolat direct, et donc à

diffuser directement l'Évangile. Dans cet ordre, les laïcs missionnaires peuvent non seulement annoncer l'Évangile de façon privée, ainsi que le peuvent les simples fidèles (61), non seulement l'exposer de façon publique — du moins médiatement — et occasionnelle, comme le peuvent les militants d'Action Catholique (62), mais, en tant que mandatés comme missionnaires ou auxiliaires des missions, ils peuvent l'enseigner de façon publique et "ex officio" (63).

Dans les fonctions missionnaires de type pastoral, s'adressant donc aux néophytes, les laïcs peuvent enseigner la doctrine chrétienne soit en famille, soit dans des réunions de tout genre (64), sauf celles qui se situent sur le plan paroissial; ces dernières en effet appartiennent "ex officio" au clergé. Le clergé pourrait, de soi, se faire aider dans cette tâche, et une telle pratique existait dans l'antiquité — il n'était pas rare que des laïques prennent la parole dans les assemblées de culte — , mais actuellement elle est interdite (65).

Les laïcs peuvent faire énergiquement pour la diffusion de la doctrine chrétienne, surtout dans les milieux non-catholiques, et ils peuvent aussi être de précieux auxiliaires des prêtres dans l'apostolat missionnaire direct relatif à la morale, spécialement pour la régularisation de situations matrimoniales. Leur part dans l'apostolat direct peut donc être considérable.

Mais à côté de l'apostolat direct, il y a l'apostolat indirect. L'apostolat missionnaire direct se place dans la ligne de la fin première de l'Église et des moyens directement ordonnés à cette fin : il concerne directement l'ordre de la Rédemption, la sanctification normale des âmes par leur conversion à l'Église et leur vie dans l'Église, dans l'institution réemp-

trice. Mais l'ordre de la déformation n'est pas tout dans le monde. Le s^{en}s que le spirituel ne détruit pas le matériel, que l'âme ne détruit pas le corps, mais s'appuient sur eux et s'en servent comme de substrats; de même que la religion ne détruit pas le profane, mais l'ordonne à une fin nouvelle; de même que la religion surnaturelle ne détruit pas la religion naturelle, mais la conduit à une fin supérieure et la dépasse; ainsi la déformation ne détruit pas ce qui existait avant, mais le restaure. Les domaines humains, famille, civilisation, culture, n'appartiennent pas à l'église, mais se concernent indirectement, précisément dans leurs relations ou fonctions religieuses. Ces relations peuvent être envisagées de deux façons : comme préparation ou comme prolongement de la fonction religieuse propre à la société ecclésiastique (66).

Sous l'angle de l'apostolat missionnaire, ces relations forment l'apostolat indirect, qui est réellement apostolat missionnaire, dont action religieuse réformatrice, tout en s'exerçant indirectement dans le domaine humain, temporel. Dans l'apostolat indirect, il s'agira soit de susciter indirectement, par une action dans le temporel, le récit de l'Évangile chez les autochtones — méthodes de contact, de pénétration —, soit de promouvoir les fins indirectes de l'église — bénéfices des civilisations — (57).

La nature de l'apostolat indirect implique que son exécution devra dépendre avant tout du laïc. C'est par ses membres que l'église rayonnera dans le temporel (68).

En plus de cet apostolat actif, soit direct, soit indirect, il est bon de signaler la valeur apostolique du simple témoignage que tout chrétien

doit donner dans son milieu; ce témoignage de sa propre vie chrétienne n'est qu'un apostolat passif, mais son influence est énorme. L'homme est un être social; ses actions, son attitude, sa vie exercent, même malgré lui, une influence considérable sur ceux qui l'entourent. C'est la force d'entraînement de l'exemple; c'est pour le chrétien l'apostolat du bon exemple, et pour son entourage une vie nouvelle sur la vie, qui libère et exalte.

Ce simple témoignage est à portée de tout chrétien, il s'inscrit tout naturellement dans la vie de tout baptisé et il se pose nécessairement à la base de tout apostolat actif (69); mais à lui seul il ne possède pas le caractère actif nécessaire pour qu'il y ait véritable apostolat.

On peut toutefois considérer comme apostolat l'action religieuse exercée sur certaines catégories de facteurs dont la présence en mission est purement accidentelle.

Il y a tout d'abord l'action coloniale. Les laïcs ~~auxquels on s'attendait~~ se trouvent dans les pays sous tutelle, surtout s'ils appartiennent à la nation protectrice, peuvent par leur exemple contrebalancer la mauvaise influence religieuse de beaucoup de coloniaux (70), ~~transmettre~~ et aussi travailler positivement à la destruction de ce que Wilhois appelle le "laïcat anti-missionnaire", c.à d. les coloniaux sans amoraux et exploitateurs : "Localiser les colons serait une œuvre missionnaire d'urgence nécessaire" (71).

Il y a aussi les entreprises missionnaires non-catholiques. Spécialement les organismes techniques parfois très puissants, mis sur pied par les missions protestantes, peuvent faire désirer le secours technique des laïcs

catholiques dans nos missions. Mais si l'on n'envisage qu'une simple affaire de concurrence et de prestige, il n'y aurait dans cet appel au laïcat que des raisons d'opportunisme, des motifs de prosélytisme d'ailleurs plutôt égoïste (72). Les motifs justificateurs de l'apostolat des laïcs en mission doivent rester apostoliques, et la question de concurrence n'a qu'une valeur relative.

Nous n'avons encore parlé que du rôle des laïcs dans les pays de mission. Il reste à signaler la tâche missionnaire que les laïcs peuvent assumer à l'arrière. Cette tâche est très marquante. La coopération missionnaire financière repose totalement sur les fidèles. Ceux-ci peuvent aussi fournir une collaboration technique par les cours séculiers ~~missionnaires~~ ~~missionnaires~~, des cours d'ethnologie, d'histoire des religions, des langues, etc., pour les futurs missionnaires, par les services techniques très divers qui peuvent aider l'action missionnaire au front et la coopération de l'arrière, et qu'il serait vain de vouloir circonscrire, car les initiatives du laïcat sont ici illimitées et malheureusement très peu exploitées. Ce sont aussi les laïques, spécialement les universitaires catholiques, qui peuvent le mieux exercer un rayonnement apostolique très fructueux sur les jeunes-gens des pays de mission qui étudient dans les Universités d'Europe ou d'Amérique (73).

3- Participation missionnaire des laïques dans l'histoire.

Les potentialités missionnaires du laïcat sont donc, de soi, énormes. En fait cependant, la participation missionnaire du laïcat fut, au cours de

nombreux siècles et jusqu'à nos jours, extrêmement limités. On peut passer en revue tous les courants idéologiques qui circulèrent dans le monde chrétien de ces diverses époques, et il sera difficile d'en déceler qui soient quelque peu favorables à l'apostolat laïque (74). Spécialment en mission, la mentalité impérialiste et colonialiste dédaignait sur l'apostolat de multiples façons et fit considérer les laïques. Indigènes catholiques comme de faibles âmeurs auxquels on ne pouvait guère demander, lorsqu'on consentait à le faire, qu'une aide très modeste, d'ailleurs étroitement contrôlée. Dans les pays chrétiens également le vent n'était guère à l'apostolat missionnaire laïc. Tout ce qu'on demandait aux fidèles était de soutenir financièrement l'apostolat lointain, ...très lointain; et encore cet appel ne date-t-il pratiquement que médiatement d'une époque assez récente (75).

Il faut remonter à l'antiquité chrétienne pour pouvoir constater un laïcisme apostolique pleinement à l'oeuvre. L'antiquité chrétienne se signale en effet par l'ardeur apostolique de toute l'église; chaque chrétien était apôtre, et la grande action missionnaire fut due au rayonnement apostolique des laïques; même les équipes missionnaires itinérantes comportaient surtout des laïques, hommes et femmes, aux temps apostoliques; et dans la suite, l'action itinérante fut plus individuelle, mais les laïcs missionnaires, soit évangélistes, soit occasionnels (marchands, soldats, philosophes), restèrent nombreux jusqu'à Constantin, tandis que dans les nombreuses communautés du christianisme devait à l'apostolat des laïques, surtout des femmes, ses progrès les plus importants. La pénétration missionnaire fut prodigieuse au cours des premiers siècles.

L'idéologie d'État-chrétien porta un coup terrible à l'Église dans de multiples domaines, y compris l'apostolat laïc. Le clergé devint une caste séparée du laïcot, une classe d'administrateurs nantis de pouvoirs civils, ou du moins de la protection compromettante de l'État, et les laïcs devinrent de simples administrés, au spirituel comme au temporel, selon les concepts administratifs du droit romain (76).

L'apostolat laïc ne fut plus guère que l'apanage d'une minorité de femmes dont la position sociale permettait d'échapper au sort commun des administrés. Ce furent des princesses germaniques, surtout de la famille de Clovis : Clotilde, Berthe, Ethelberge, Clotsinde, Théodelinde, Théodosie, Ingonde, Kimpotho; et plus tard des princesses ~~romaines~~ slaves : Justilla, Dobrowaska, Serolta, Olga. Entretemps le clergé nicésain perdait son rôle missionnaire au fur et à mesure qu'il se fonctionnarisait et qu'il se laissait absorber par le pouvoir temporel. Les moines orientaux et occidentaux jouèrent ainsi un rôle de plus en plus saillant dans l'œuvre missionnaire, et on peut noter que dans les débuts, la majorité de ces moines n'était pas cléricale (77). Mais les grandes conquêtes "missionnaires" furent surtout menées par le bras séculier; et dans ces conquêtes désastreuses du point de vue apostolique, il y avait certes place pour des guerriers, des croisés, des membres d'Ordres militaires, mais pas pour des missionnaires laïques. La place réservée au clergé dans ce système était d'ailleurs extrêmement incommode.

À l'époque missionnaire des XIII-XV siècles, certains marchands chrétiens préparèrent les voies aux, soit en Chine, soit en Afrique du Nord, aux missionnaires, mais ceux-ci furent presque uniquement des Pères et des Frères

Franciscains ou Dominicains. Les Ordres naissants, nouvellement créés, étaient pleinement à la disposition de la papauté, et celle-ci se réservait le plus en plus les initiatives missionnaires. Toutefois le Laïcat missionnaire connut à cette époque la figure sans doute la plus saillante de toute son histoire : le Rux Ramón Llull, et certaines formes de coopération missionnaire s'ébauchèrent (71).

Avec le système du Padroado, il s'agissait moins d'implanter l'Église que de transplanter en missions les formes méditerranéennes du ministère pastoral : clergé paroissial, couvents, chapitres; et il ne fut pas question de laïcat missionnaire. Comme tous les frais de ces installations étaient payés par les puissances ibériques, il ne fut même pas question de coopération des "Lléles de l'arriàre". Certains laïcs cependant, surtout italiens, collaborèrent étroitement à l'action des missionnaires.

La propagande n'ayant guère de finances, elle eut la préférence sur les Congrégations religieuses pour se procurer personnel et ressources, si bien que les missionnaires devinrent presque exclusivement des religieux, surtout prêtres, auxquels vinrent s'adjoindre tardivement les religieuses. Lorsque la propagande et les Instituts religieux furent privés de leurs ressources lors de la révolution française, divers organismes de coopération missionnaire furent mis sur pied, et les principaux d'entre eux, fondés d'ailleurs par des laïques (Pauline Jaricot, Stephanie et Jeanne Vigard), furent centralisés, développés et dirigés par la propagande. Mais l'aide laïque allogène se limitait au soutien financier américain; et dans les missions, des laïcs indigènes furent peu engagés, mais le rôle restait assez limité : c'étaient surtout des catéchistes et des instituteurs, donc des auxiliaires

des prêtres en service à l'intérieur des stations missionnaires (79).

Les forces actuelles du personnel missionnaire s'expliquent donc par les contingences historiques; elles sont vraisemblablement différentes des forces antiques, et celles-ci l'emportent certainement sous de nombreux aspects, spécialement au point de vue de la mobilité et de la pénétration missionnaire, du plein apostolat.

Dans sa Lettre apostolique "Maximum Illud" le 1919, avant même de parler du clergé indigène, Benoît XV signale que le premier devoir des Prélats de missions par rapport à l'action apostolique est de veiller à ne pas se limiter à la pastoration des convertis, et donc d'étendre le rayonnement apostolique sur tout le territoire (80).

Le Pape voulait ainsi relever la principale lacune du système actuellement en vigueur, le manque de pénétration couvrante.

Toutefois, les moyens indiqués par "Maximum Illud" pour remédier à cette lacune n'envisagent pas l'intervention du laïcat; ils se bornent à signaler la multiplication des stations missionnaires et l'appel à des collaborateurs, soit des religieux d'autres sociétés, soit des religieuses, soit enfin le clergé indigène. Ces moyens ont certes leur valeur.

En reprenant ce thème dans "Rerum Ecclesiae", Pie XI signale en outre la nécessité de faire appel aux catéchistes, surtout indigènes (1), et il insiste sur le développement de l'apostolat indirect, notamment de l'action médicale et de l'enseignement même supérieur (2). C'était s'engager nettement dans le voie de l'apostolat laïc, soit en insistant sur le rôle apostolique des laïcs indigènes (catéchistes), soit en faisant implicitement appel à des techniciens laïcs allogènes (personnel médical et professeurs spécialisés), soit en poussant à la formation d'une véritable élite laïque

autochtone (par l'enseignement supérieur).

Le mouvement fut accentué par S.S. Pie XII. En 1948 il appuya la nécessité de promouvoir l'Action Catholique autochtone dans les missions (83), tenta d'engager les laïcs à participer activement à l'action missionnaire; et en 1950 il attire l'attention sur l'action sociale à exercer en mission (84). Le laïcat des missions ~~avait~~ était dès lors convié au plein apostolat. Cette évolution, très heureuse, s'inscrit d'ailleurs parfaitement dans la ligne du mouvement missionnaire moderne qui veut précisément un retour à la méthodologie antique (85).

4- Nécessité actuelle.

L'intervention des laïcs est actuellement réclamée à grands cris pour la pénétration apostolique(86).

En point de vue du témoignage de vie, absolument prérequis dans l'apostolat, le personnel missionnaire cléricale ou quasi-cléricale a le désavantage de ne présenter qu'un aspect très spécial de la vie chrétienne. La vie des prêtres et des religieux n'est pas une vie chrétienne commune, et son témoignage ne peut pas normalement trouver une pleine résonance dans les préoccupations morales et les ambitions spirituelles des autochtones. Dans l'antiquité, c'était ordinairement le témoignage de vie chrétienne du simple laïque qui se présentait en tout premier lieu aux yeux des païens, et ce témoignage était pleinement lisible. Pourtant les formes antiques de la vie cléricale ou de la vie religieuse n'avaient rien de stylisé. Sans parler ici du célibat ecclésiastique qui existait depuis les débuts quoique de façon

non générale et non juridique (87), qu'il suffise d'attirer l'attention sur le réseau serré d'influences très diverses qui ont amené les formes coutumières de la vie cléricale et surtout de la vie religieuse actuelles. Les formes de vie des gens d'Église et surtout de monastères constituent actuellement, aux yeux des gens ordinaires, un puzzle assez compliqué (88), voire même très exotique et quasi in déchiffrable pour les non-catholiques des terres de mission (89).

Du point de vue apostolique, la séparation du contact avec le "monde", très accentuée dans certains pays, et les fortes barrières, voire les allures de caste étanche, que comporte la vie communautaire de certaines Congrégations, surtout les religieuses, peuvent empêcher le rayonnement et l'action apostolique dans le milieu naturel indigène. L'apostolat parfois est ~~presque inexistant~~ quasi inexistant en dehors des bâtiments de la mission, là précisément où se trouve le plain terrain du travail apostolique. Ces restrictions ne tiennent nullement à la nature de la vie religieuse, mais bien à certaines de ses formes concrètes actuelles (90).

Les prêtres sont beaucoup plus ouverts au contact et à l'action apostoliques, mais la longue formation, prescrite par le Concile de Trente, quelque ~~soignée~~ quoique généralement très soignée, leur est donnée dans un milieu assez fermé et on fait des gens "à part", assez distincts et parfois même assez distants de leurs congénères et a fortiori des indigènes. D'ailleurs en tant que prêtres, leur ministère entraîne une relation de supérieur à inférieur, actuellement très accentuée par le clergé de certains pays, au point de provoquer plus qu'un simple malaise passager chez leurs interlocuteurs, surtout non-catholiques. Or la sympathie et la persuasion, requises

pour une action apostolique efficace, ne peuvent normalement être provoquées que par un contact d'égal à égal (91). Les laïcs sont bien placés pour établir un tel contact et susciter les échanges d'idées libres et sincères qui permettront ^{la} solution des vrais problèmes personnels qui se posent à chacun au contact de l'Évangile.

D'ailleurs, surtout depuis l'époque du Patroato où la mission prit figure d'installation dans les pays nouveaux des institutions pastorales propres à l'Occident, avec l'espoir que ces institutions exotiques et étrangères susciteront la vie chrétienne indigène, le personnel missionnaire et ses auxiliaires étaient un personnel pastoral plutôt qu'apostolique, et même un personnel paroissial (92). C'est là la grande lacune déplorée par "Maxima Illud".

Cette activité dans les installations paroissiales est loin de suffire (93). On s'en rend de plus en plus clairement compte dans les anciens pays chrétiens et l'on fait appel aux laïques pour qu'ils rayonnent chrétiennement dans le temporel, dans le milieu humain, dans le monde; et on missionne surtout, l'intervention ~~marquée~~ apostolique des laïques ~~marqués~~ s'impose de façon péremptoire.

5- Fonction du laïc missionnaire.

Les considérations qui précèdent ont montré la part importante que les laïcs peuvent et doivent prendre dans la réalisation missionnaire. L'immense domaine d'activité — limité seulement par les fonctions où les pouvoirs diocésains et de juridiction sont requis — qui s'offre au sècle des laïcs

ordinaires, est aussi le terrain d'action du laïcat missionnaire.

Le laïque missionnaire est un laïque, et il ne distingue du laïque ordinaire que par le caractère professionnel de son activité missionnaire; c'est la différence entre l'activité professionnelle et l'action occasionnelle. Et en tant que professionnel, le laïque missionnaire doit aussi être un spécialiste.

Le dévouement et la bonne volonté ne suffisent pas. On l'a cru parfois dans le passé, mais ces erreurs ont heureusement disparu (94), et il est inutile de rappeler les directives des Types et de la Propagande à ce sujet (95), qui valent pour tout le personnel missionnaire, donc aussi pour le laïcat missionnaire. La spécialisation missiologique s'adresse typiquement au personnel missionnaire en tant que tel; les autres spécialisations techniques, médicales, exactes sciences sociales, etc., viendront s'ajouter à la formation missiologique pour rendre le laïque missionnaire particulièrement versé dans tel ou tel domaine particulier de l'apostolat laïc.

En mission (96), les diverses activités qui permettent et réalisent l'intervention des fidèles, et donc du laïcat missionnaire, s'adressent de préférence à un personnel indigène. Le témoignage de vie des chrétiens indigènes sera beaucoup plus lisible que celui des laïcs allogènes; le contact, la pénétration, l'apostolat, seront beaucoup plus faciles et plus fructueux s'ils sont réalisés par des indigènes; bref, tous les avantages tactiques selon lesquels le clergé autochtone l'emporte sur le clergé étranger, valent tout aussi bien dans le cas du laïcat.

Ce choix d'ailleurs repose moins sur des raisons tactiques que sur des impératifs d'ordre théologique. Le but de l'activité missionnaire est d'implanter

L'Église Universelle pour l'incarner territorialement en une nouvelle Église particulière qui puisse vivre d'elle-même et croître de ses propres forces; les missionnaires allogènes apportent et plantent l'Évangile, l'Église Universelle, et ils doivent s'effacer dès que possible pour faire place à la jeune Église particulière et à son personnel autochtone. Et ce personnel indigène gardera le caractère missionnaire tant que la nouvelle Église ne sera pas stablement constituée. Il faut donc souhaiter voir se constituer au plus tôt, dans toutes les missions, un personnel indigène missionnaire-laïque et laïque-missionnaire.

Et bien qu'actuellement on parle surtout de laïcat missionnaire à propos des allogènes, il ne faut pas perdre de vue que dans les missions, c'est au laïcat missionnaire autochtone qu'il faut penser avant tout.

6- Rôle du laïcat missionnaire allogène.

Le personnel allogène est pourtant indispensable dans les débuts; c'est lui qui doit apporter la semence évangélique, l'acraciner dans le territoire, guider la croissance de la jeune plante.

Quel sera le rôle des laïques dans ce personnel étranger ?

Le laïcat missionnaire allogène peut et doit intervenir en même temps que le clergé étranger, pour les raisons signalées plus haut dans l'examen des deuxième et quatrième points. Observons cependant que cette intervention doit être menée avec une grande circonspection car la fonction des missionnaires étrangers, et donc du laïcat allogène, reste très délicate, surtout actuellement où malgré l'internationalisation des échanges commerciaux et

de certains mouvements techniques ou scientifiques, la psychologie populaire semble se réserver plus jalousement que jamais autour des valeurs nationales et ethniques particulières (97). On ne s'improvise pas missionnaire, surtout de nos jours.

Les difficultés d'adaptation furent mises en relief par M^r Joseph Peters dans une conférence donnée à Vienne le 7 juillet 1950 au III^e Congrès académique Missionnaire International. Il disait au sujet des Instituts Missionnaires Séculiers Étrangers : « Si donc des institute séculiers ~~se consacrent~~ partent en mission, leurs membres doivent vivre dans une ambiance spirituelle et culturelle qui leur est étrangère, ce qui cache des dangers souvent presque invincibles, ce qui surtout laisse espérer peu de fruits de leur travail apostolique... Il semblerait donc plutôt opportun que les institute séculiers nés en Europe se consacrent à la rechristianisation de la population coloniale blanche... Le travail proprement missionnaire parmi les autochtones ne pourra donc pas, à notre avis, être pris en charge par des institute séculiers étrangers, à l'époque de l'adaptation » (98). Et une remarque à peu près semblable avait déjà été faite en 1746 par M^r Silbois : « En général, les Européens sont mal placés pour transformer spirituellement les hommes des autres continents : même pleins de bon vouloir, ils les connaissent mal. Il faudrait des méthodes inspirées d'un Père de Mobili ou d'un Père Ricci... » (99).

Le danger d'inadaptation est certes très réel, mais il vaut pour tout le personnel missionnaire étranger, pour les prêtres, les religieux et les religieuses, aussi bien que pour les laïques.

On pourrait même se poser la question de savoir s'il est vraiment utile

de pousser l'effort missionnaire tel qu'il existe dans ses méthodes des derniers siècles selon lesquelles, comme le soulignait naguère Mgr Calso Costantini, Secrétaire de la S.C. de la Propagande, au lieu d'implanter une Eglise indigène on s'installe dans les institutions d'une colonie religieuse étrangère (100). L'époque actuelle s'oriente heureusement, grâce au redressement entrepris par la Propagande, vers une méthodologie plus juste, celle de Ricci et de Nobili, ou, plus précisément, celle des Apôtres et des premiers siècles; et c'est selon cette orientation qu'il faut pousser le mouvement missionnaire actuel.

Selon les méthodes apostoliques, les équipes missionnaires itinérantes étaient composées en bonne partie de laïques, hommes et femmes. En attendant, les laïques disposent d'une plus grande liberté de mouvement, de plus de souplesse, de meilleures plus de facilités d'adaptation que les religieux et religieuses, moins engagés qu'ils sont dans des formes typiquement latines et occidentales; ils peuvent plus facilement s'en dégager, au profit d'une meilleure adaptation.

Ce dégagement toutefois reste difficile du point de vue psychologique. Les laïques sont plus libres par rapport aux institutions et aux formes occidentales mais, comme tout homme, ils sont généralement très dépendants des préjugés, des façons de penser, des idées reçues, des particularités de leur ambiance, du milieu auquel ils ont été liés. Les personnalités assez fortes pour pouvoir se dégager de cet énorme héritage d'idées faites, de procédés et de coutumes de mise, ne sont guère nombreuses, et elles ne pourraient y arriver que grâce à une formation missiologique intensive.

Le personnel missionnaire allogène, surtout à l'époque actuelle où le

colonialisme n'est plus de mise, doit être trisé sur le volet et minutieusement préparé. Mr Peters a donc raison de dire : « In tout cas, il ne faut pas penser à un engagement de masse. Nous vivons la fin de la domination coloniale et, par conséquent, l'usage du personnel européen doit être dosé avec sagesse » (101). Et cette remarque, notons-le, ne vaut pas uniquement pour les laïques missionnaires, mais elle s'applique — et s'appliquera de plus en plus — à tout le personnel missionnaire allogène.

Les missionnaires allogènes ne sont d'ailleurs que le passage. L'Église indigène sera surtout l'œuvre des indigènes, et la fonction principale des allogènes doit être de former un personnel autochtone (102).

On a beaucoup insisté ces dernières années sur la nécessité du clergé indigène. C'est très juste, et il n'est pas trop tôt pour le faire. Mais le clergé indigène ne suffit pas, et, comme le notait Wilbois : « ... à mettre tout son effort dans le développement du clergé en risque d'introduire une théocratie qui laisserait les fidèles dans une obéissance toute passive » (103). Il faut aussi s'occuper de la formation d'un laïcat indigène, car la vitalité de la jeune Église, ses facultés de croissance, dépendent surtout, du point de vue de leurs manifestations dynamiques, du laïcat (104).

Il faut former des laïques indigènes d'Action Catholique, qui puissent donner à leur entourage un témoignage de vie authentiquement chrétienne et exercer un apostolat efficace dans leur milieu; il faut former un laïcat missionnaire autochtone à la hauteur de ses responsabilités apostoliques, qui puisse exercer l'apostolat même très spécialisé, par les compétences techniques dans le domaine de la formation religieuse, du service social, du service médical, de l'éducation et de l'enseignement (105); il

font former une élite catholique autochtone qui puisse baptiser la civilisation indigène, dans ses valeurs et ses tendances (106).

Normalement, les prêtres missionnaires ne suffisent pas dans le travail de formation intégrale d'une élite catholique indigène. Ils peuvent donner leur pleine mesure sur le plan de la formation spirituelle, et cette tâche les concernant tout spécialement, mais sur le plan de la formation technique et de la réalisation apostolique concrète et immédiate, les laïcs missionnaires peuvent intervenir avec plus de compétence et de meilleures garanties de succès. Spécialement par rapport à la formation apostolique et technique d'une élite féminine autochtone, les prêtres ne sentent les bras coupés ; les Apôtres eux-mêmes durent ressentir la même impression : ils instituèrent les diaconesses et s'ajoutèrent des femmes-missionnaires. Les religieuses pourraient certes s'occuper de la tâche, et elles le font dans une mesure très louable ; mais elles sont fortement handicapées par de multiples barrières héritées des formules de vie religieuse propres aux moniales (107).

Compétents eux-mêmes dans ces domaines, les laïques missionnaires masculins et féminins seront de excellents instructeurs et des conseillers techniques appréciés, non pas pour enseigner et imposer les méthodes occidentales, mais pour éveiller et conseiller, pour aider les apôtres laïcs autochtones à perfectionner leur connaissance des questions qui se posent et à mettre au point leurs méthodes d'action, en harmonie avec la psychologie indigène et le conditionnement local (108).

C'est d'ailleurs ainsi que la plupart des laïques missionnaires étrangères, soit la "Grillville School of Missiology" (109), soit les "Ad Lucos" (110), soit les A.L. (111), ont dès maintenant envisagé leur

tâche.

Et il est permis semble-t-il de prédire que ces laïcs seront plus longtemps nécessaires dans les missions que les prêtres étrangers, et qu'après s'être dévoués comme pionniers dans les équipes missionnaires alloènes, ils deviendront de précieux auxiliaires de la hiérarchie indigène (11.).

B i b l i o g r a p h i e

- Aujoulat Louis: *Tâches du Laïc missionnaire*; *kyd*, 1948, 2, pp.107-109.
- Bierbaum Max: *Zeitgemässe Aufgaben des Laienapostolates in den Missionen*; *Die Katholische Missionen*, 1936, pp.233-236, 293-96.
- Id.: *Die neue Institute Saeularia und ihre Bedeutung für die Mission; Missionswissenschaft und Religionswissenschaft*, 1947, pp.79-82.
- Bruis J. S.M.: *Le Laïcat Missionnaire*; *Cahiers des A.L.M.*, Juillet 1948 (7, 3-4), pp.9-12.
- Del Foggio F.S.C.: *I Cattolici laici nella Missione*; *Rivista Missionaria*, sett.-Ott. 1940 (22,5), pp.144-148.
- Fraking Edward A.: *Lay Apostles for Overseas Missions*; *The Shield*, 1949-1950, 2, pp.21-23.
- Johnson S.M. & Tennant J.J.: *The Laity and the Mission Apostolate*; *Missionary Academic Studies*, IV,5, 1947, Jan., 77 pp.
- Maestrini Nicholas S.J.: *Lay Missionaries*; *The Missionary Union of the Clergy Bulletin (N.Y.)*, March 1949, pp.51-67.
- Id.: *Lay Missionaries: their role and goal*; *America*, 1949, April 2, pp. 715-716.
- Id.: *The Laity, the Missions and the Liturgy*; *Orate Fratres*, June 1950 (24,7), pp.300-308.
- Meyer Bernard P.: *The Lay Vocation*; *American Ecclesiastical Review*, Jan.1951, pp.41-45.
- Riberi A. Mgr: *L'apostolat Laïc*; *China Missionary Bulletin*, 1950, pp.796-800.
- Silbois Joseph: *Le laïcat missionnaire*; *kyd*, 1946,1, pp.14-24.

N O T E S

(1) J. Bruls S.A.S.: Le Laïcat missionnaire; Cahiers des Auxiliaires Laïques des Missions, Juillet 1946 (7, 3-4), p.9.

(2) « They generally regard the bishops and priests as being alone capable of assuming all activities just as though the laity were merely stockholders in a corporation governed by a board of directors » Stephen H. Johnson & Joseph J. Tennant: The Laity and the Mission Apostolate; "Missionary Studies" IV,5, Jan.1947, p.6.

(3) « In Rome the Church could show a marvelous growth in the face of the most severe persecution, because the laity were in the habit of carrying their share of apostolic ^{responsibility} ~~responsibility~~. The faith was then truly a leaven... Yet the conversion of China, the re-Christianisation of Europe and America will be morally and mathematically impossible except on the leaven principle » Bernard F. Meyer M.S.: The Lay Vocation; American Ecclesiastical Review, Jan.1951, p.45.

(4) Pie XII: Discours du 20 Fév.1946; AAS 1946,p.149 (La Documentation Catholique, 1946, col.176).

(5) Becker C.S. S.D.S.: Ärztliche Fürsorge in den Missionsländern; Coll. "Abhandlungen aus Missionskunde und Missionsgeschichte", Kaverius Verlag, Aachen 1921, 46 pp. — id.: L'Istituto Medico-Missionario di Würzburg; Riforma Missionaria, 1929, pp.398-404. — id.: Medicina e Missioni; in Guida delle Missioni Cattoliche; Roma 1934, pp.66.-670. — Bosslet

K.H. OP: *Missionsärztliche Fragen und Aufgaben*; Jumann, Augsburg 1917, 180 pp. — Bosslet OP, etc.: *Der Arzt und die Not der Zeit. Missionsärztliche Gedanken zum Laien-Apostolat*; Missionsärztliche Institut, Würzburg 1949, 336 pp.

(6) C'est seulement le 11 fév. 1936 qu'un décret de la Propagande (A/S 1936, pp. 208-209; Sylloge, pp. 534-536) permit aux docteurs de pratiquer l'obstétrique dans les pays de mission, et même encouragea fortement les religieuses missionnaires à faire des études médicales complètes, même dans les Universités non-catholiques, et se consacrer en mission à l'action médicale, spécialement au soin des mères et des enfants. Cet important décret doit d'ailleurs son origine aux pressantes démarches que firent les Medical Mission Sisters par l'intermédiaire du Card. Dougherty.

(7) Même en 1936, le décret encourageant la création d'associations médico-missionnaires féminines, n'envisage leur forme que comme congrégations religieuses au sens canonique : « Optantibus est ut nova instituantur sororum coelestis, quae iuvandis matribus et infantibus periclitantibus, servatis servandis, esse debeant. Haec auspiciata instituta ad normam iuris communis efformanda sunt » (Sylloge, p. 534, n. 199).

(8) Bertheaume Carthe: *Les femmes médecins missionnaires catholiques*; *Studies Missionnaires* (II, 3), Juill.-Sept. 1934, pp. 161-175. — Burton Katherine: *According to the Pattern. The Story of Dr. Agnes McLaren and the Society of Catholic Medical Missionaries*; Longmans, N.Y. 1946, 252 pp. — Butavand Arlette: *Les femmes médecins missionnaires*; August, Louvain 1933, 142 pp. — id.: *La vie de Margaret Lamont, Femme, Médecin, Missionnaire*; Bloud & Gay, Paris 1941. — id.: *L'utilità delle mediche nelle missioni*;

Il Tensiero Missionario, 1933 (V), pp.145-157. — Tongel Anna: The Society of Catholic Medical Missionaries; in: The Mission Postulate. Compiled by the National Office for the Propagation of the Faith; Paulist Press, N.Y. 1942, pp.179-185. — id.: Mission for Samaritans; Bruce, Milwaukee 1945, 142pp. — Goodell F.F.: First Medical Mission Congregations; American Ecclesiastical Review, 1942, pp.430-443. — Lavont Margaret: Twenty Years Medical Work in Mission Countries; Shanghai 1927. — id.: Il movimento medico-missionario femminile; Il Tensiero Missionario, 1929, pp.392-395. — Lippits: Genelchop van Katholieke Medische Missionarissen; HJ 1937-38, pp.14-146. — Othlis Michael A. CSC: A New Mission Movement; American Ecclesiastical Review, July 1936, pp.69-75. — id.: The Society of Medical Missionaries; The Medical Missionary (Washington), 1936, pp.49-61. — id.: Het Genelchop van Katholieke Medische Missionarissen; Medisch Missie Tijdschrift, 1936, pp.36-43, 54-70. — Turners Leonie: Missions médicales féminines à notre époque; Bdⁿ 1938, pp.1-32.

(9) de Jilte L.: Centres Agricoles de l'Université de Louvain au Congo; in: Congo Belge 1944; Service Information et Propagande du Congo belge; Léopoldville 1944, pp.64-68. — Tubocages: Fondation Médicale de l'Université de Louvain au Congo Belge; in: Congo Belge 1944, op.cit., pp.179-183. — Vailland Louis: L'Ance (Belgique); Tyⁿ 1946, 4, pp.107-111. — Valengreau F.: Une Fondation Médicale au Congo Belge. La Foculac (1946-1940); Coll.ⁿ "Les brochures de l'Ance" n.19, M.Ancen, Louvain 1942, 75 pp. — van Breda Greg. OⁿCapt: Een nieuwe Missieactie in werking; Koloniaal Missie Tijdschrift, 1934, pp.337-342.

(10) Il y avait 7 assistantes sociales au Congo Belge en 1939, conti-

quant ce mouvement lancé par Mlle la Vicomtesse Adolphe VILAIN XIII.

(11) Margaret J.: Ce que c'est le mouvement Ad Lucem; Ry' 1946,1, pp.82-86. — Blanc Michel: Ad Lucem; Ry' 1946,1, pp.101-107. — Borner Anton SFB: Ad Lucem. Von deren apostolischem Geist und missionsstrategischer Tätigkeit; Missionsstrategische Caritas, 1946, pp.7-11. — de Castries J.: Chronique du mouvement laïc missionnaire; Ry' 1946,1, pp.107-108. — Roy Françoise: La Ligue Missionnaire des Étudiants de France; Ry' 1946,1, pp.101-104. — XII.: L'Œuvre "Ad Lucem"; AFER, août 1936 (n.6), pp.7-28.

(12) Dejaffe Jacqueline: Ce que sont les Auxiliaires Laïques des Missions; Catholicité (Ville), août 1945, pp.41-46. — id.: Lay Auxiliaries in the Missions; China Missionary Bulletin, 1950, pp.130-136. — Dubus G.: Les Auxiliaires Laïques des Missions; Etapes (Costeransville), 1947, (n.33), pp.43-58. — Del Favroni: Le grand rôle de l'auxiliaire Laïque des Missions; Cahiers des A.L.M. (Bruxelles), 1948, pp.6-12. — Gaillard Louis: Les Auxiliaires Laïques des Missions; Ry', 1947,1, pp.108-110. — Wilmot Geo: Une forme nouvelle d'apostolat missionnaire. Les Auxiliaires Laïques des Missions; La Croix et le Croix (Bruxelles), mai 1946, pp.19-21. — XVI.: Les Auxiliaires Laïques des Missions; (No spécial) Cahiers des A.L.M., §7, 3-b) Juillet 1948, 75 pp.

(13) EV, 1949, 3, p.448.

(14) Linsen G. CICM: Welsh missiewerk; H.A., 1951, p.50.

(15) Mastrini Nicholas: Lay Missionaries; The Miss. Union of the Clergy Bulletin (N.Y.), March 1949, p.54. — id.: The Laity, the Missions and the Liturgy; Crata Fratres (Collegeville), June 1950 (24,7), p.305. — Mastrini N.: Leckerhulp in de Missie. Een Missieschool voor jonge vrouwen;

Indisch Missietijdschrift (La-Gravenhage), 1947, pp.167-170.

(16) *RM*, 1950, 3, p.177.

(17) Maestrini Nicholas: *Laic Missionaries...*[cité note 15], pp.54-57.

— *id.*: *The Laity...*[cité note 15], pp.305-307. — Gervais H.: *Nouvelles des Laïcs en Mission; Cahiers des A.L.L.*, avril 1950, p.23.

(18) *Misiones Extranjeras (Burgos)*, 1950,1, pp.76-78, nota 13.

(19) Barbieri D. PMS: *Un'opera providenziale per la Missione. L'UCCM; Le Missioni Cattoliche (Milano)* 1947, pp.53-54.

(20) Aline Frenette: *Un institut séculier missionnaire et médical; Semaine religieuse de Québec*, 1 mars 1951 (63, 25), pp.403-406.

(21) Heurirth Franz: *Das Missionsapostolat der Laien in der Schweiz; RMZS*, 1943, pp.44-48. — Autischer Josef SDB: *Die Laiehilfe in unsern Schweizer Missionen heute; ibid.*, pp.49-60.

(22) Au Congrès Missionnaire International qui s'est tenu à Rome du 5 au 7 sept.1950, une section spéciale était réservée au laïc missionnaire. C'est à l'issue de ce Congrès que fut constitué un Secrétariat International du laïc missionnaire. Un rapport de ce Congrès fut publié par J. Henninger SVD (*Le Laïc Missionnaire. À propos du Congrès Missionnaire International; RMZM*, 1951,1, pp.56-63), qui donne aussi un bref aperçu des divers mouvements qui se sont rattachés au Secrétariat International.

(23) *RM* 1950,4, p.479.

(24) « Qui divinis ministeriis per priam seltar tonsuras mancipati sunt, clerici dicuntur » *Codex Iuris Canonici*, c.108-1.

(25) « Ex divinis institutione sunt in Ecclesia clerici a laicis distincti, licet non omnes clerici sint divine institutionis; utriusque autem

possunt esse religiosi » Codex, c.107.

(.6) « religiosi praecedunt laicis; religiones clericales, laicalibus... »
Codex, c.491-1.

(.7) Codex, cc.591 & 614.

(.8) « Le 1^{er} vient que tout d'abord l'État public de perfection fut compté parmi les trois principaux États ecclésiastiques et que l'Église ne prit pas d'autre base que cet État lui-même, pour définir le second ordre ou degré canonique de personnes. Chose en effet digne de grande attention : tandis que les deux autres ordres canoniques de personnes, savoir clercs et laïques, se fondent, de par le droit divin (auquel s'ajoute l'institution ecclésiastique) sur l'Église en tant que société hiérarchiquement constituée et ordonnée, la classe des religieux, placée entre clercs et laïques et qui peut être commune tant aux clercs qu'aux laïques, dérive de l'étroite et particulière relation de cet État à la fin de l'Église » (sic III: Provida Mater, 1^{er} fév. 1947; AAS 1947, n.116 (Nouvelle revue théologique, 1947, p.419).

(29) Et il convient d'ajouter pour plus de précision : ... et non canoniquement assimilés aux religieux par l'appartenance à des sociétés à vie commune sans vœux publics (Codex, c.673). Les laïques de telles sociétés, p.ex. les Frères coadjuteurs chez les Frères Blancs, ne sont pas reconnus canoniquement comme religieux, mais sur beaucoup de points ils sont assimilés aux religieux et ils possèdent les privilèges des clercs.

(30) Szuzois: Vers une définition de l'«activité» missionnaire; "Cahiers de la Nouvelle revue de Science Missionnaire" n.5, Schöneck 1946, 46 pp.
(Trad. all.: Auf den Wege zu einer Definition der Missionstätigkeit;
Generalsekretariat des Priester-Missionsbundes in Aachen, P. Fühler, Gladbach

1948, 64 pp.)

(31) Joseph Vilbois: Le laïcet missionnaire: (y' 1946,1, p.15.

(32) « Vrai dire, tout chrétien vivant en pays de mission doit être un témoin du Christ, par son exemple personnel de vie évidemment, mais aussi par le sens chrétien de sa profession. Un fonctionnaire, un médecin, un professeur, un commerçant ne sont pas vraiment chrétiens si leur vie professionnelle est sans lien avec leur religion, s'ils n'y voient pas le moyen de remplir leur fonction de chrétien dans le monde. Ce serait déjà beaucoup si tous ceux qui s'exercent en terre non-chrétienne comprenaient ainsi leur devoir et manifestaient un esprit missionnaire qui n'est au fond rien d'autre que le véritable esprit chrétien. Et il est heureux que diverses associations s'attachent à donner cet esprit à ceux et celles que leur carrière appelle à vivre en pays de missions » Proles: Le laïcet... [cité note 1], p.11.

(33) Comme l'a très bien souligné J. J. de Castris, I.C.C. (Action Catholique Coloniale) créée au vue de la préservation religieuse des Coloniaux Français, pour lousés qu'elle soit, reste étrangère au laïcet missionnaire (y' 1946,1, p.108). Et l'on peut ajouter que toute association qui n'a pas comme but l'activité apostolique, ou au moins, la formation à l'action apostolique, n'est pas réellement Action Catholique. Car qui est Action Apostolique est nécessairement mouvement apostolique dans le milieu concret, apostolat hiérarchique et donc extérieur, public, d'ordre également instrumental.

(34) « Si dans les temps de l'ère coloniale, le monde laïc catholique qui partait pour les pays lointains avait toujours été conscient de son

devoir missionnaire, la situation des missions catholiques dans le monde serait tout autre que ce qu'elle est aujourd'hui » (otars Jos.: Problèmes de Coopération Missionnaire; W, 1920,., p.326.

(35) L'engagement à l'Action Catholique reste une consécration à l'apostolat en général, mais la mission rentre dans l'apostolat comme l'espèce dans le genre.

(36) Nous ne voyons guère les ALI car, malgré la ressemblance des termes, le mot "auxiliaire" est pris ici par rapport au travail missionnaire, c.à d. qu'il s'agit du personnel missionnaire auxiliaire, tandis que chez les ALI, "auxiliaire" est pris par rapport à la hiérarchie indigène; les ALI veulent travailler tout spécialement comme auxiliaires des évêques autochtones.

(37) *Saverio Caventi: La Chiesa Missionaria. Annali di Missionologia Dottrinale; Ed. V. S.C. Italia, Rome 1940, p.301.*

(38) Cette exigence a été très bien soulignée par Lujoulet (Fiches du laïc missionnaire; W 1940,., pp.10-19) qui appuie d'autant plus sur ce point que «... certains d'entre nous jugent indispensable d'organiser leur apostolat, presqu'en charge de l'Eglise, "entre laïcs" disions-nous... sous prétexte de rendre notre action plus efficace ». L'erreur était évidente. Sans doute, chaque chrétien a le devoir de faire de l'apostolat, et de ce devoir découle la légitimité de l'apostolat privé. Mais lorsque cet apostolat privé veut s'organiser, lorsque l'individuel il veut devenir collectif et s'exercer publiquement, il réclame pour son exercice un mandat officiel, hiérarchique. Mais la vraie difficulté provenait sans doute de la crainte d'une main-mise complète de la hiérarchie sur l'entreprise laïque, crainte

peut être fondée sur certaines expériences de l'Action Catholique qui en l'un ou l'autre pays ne laisse guère, paraît-il, d'initiative aux laïcs. Ce serait là toutefois une erreur, car l'Action Catholique n'est pas une organisation cléricale à l'usage des laïcs, mais bien une organisation laïque sous la hiérarchie. Pour le laïcot missionnaire également, le mandat hiérarchique ne signifie pas que les initiatives apostoliques ou la direction totale du mouvement doivent venir de la hiérarchie, mais bien que le mouvement soit organisé et qu'il agisse avec et sous la hiérarchie, c.à d. dans l'ordre.

(39) Ac. 18/3, 10/34-35; I Cor. 4/12.

(40) « Seuls peuvent être regardés comme agréés aux missions les hommes qui, au moins pour un temps, s'y sont donnés personnellement et exclusivement » Hilbois: Le laïcot... [cité note 31], p.15.

(41) On a malheureusement été trop ~~mal~~ enclin à ne considérer comme réellement et strictement missionnaires que ceux qui partaient au front : conception fortement tributaire du romantisme missionnaire du XIXe s. Mais on peut être strictement missionnaire à l'arrière; rien ne s'y oppose en droit, et cela d'ailleurs existe en fait : qu'il suffise de signaler la Société de St Pierre Claver, strictement missionnaire, dont toute l'activité se déroule à l'arrière.

(42) Le rôle de la femme dans les missions; Semaine de Missiologie de Louvain 1950, leçon d'ouverture (Cité d'après le compte-rendu de la Semaine publié par Don Gillès de Félicy, M^o 1950, 3, p.244).

(43) *ibid.*, p.245.

(44) Les erreurs sur la notion de mission et les méthodes missionnaires

surent tellement forcés que lorsqu'on remit en évidence la nécessité du clergé indigène, certains crurent qu'il s'agissait simplement de se faire aider par d'humbles auxiliaires. La Lettre Apostolique "Maxima Illud" précise ce qui suit : « Neque enim clerus indigena tantum parandus est, ut missionarios a venas, humilioribus ministeriis addicti, adiuvent, verum ut ipse, per divino muneri obsequio, ^{recte} exatpositit populi cui gubernationem aliquantulum suscipere » (Benéf. XV: Maxima Illud, 30 nov. 1919; AFS 1919, p. 145; Sylloge, n. 71, p. 118). Ainsi le clergé indigène n'est pas seulement un personnel auxiliaire, mais il est sur le même pied que le personnel allogène et constitue par conséquent un personnel strictement missionnaire. Dans ce sens, il dépasse même le personnel missionnaire allogène puisqu'il appartient à la jeune Eglise indigène en voie d'implantation, tandis que le personnel allogène lui reste extérieur.

(45) « Adesso le missioni sono affidate ai vari Istituti, i cui Superiori Indiani e missionari... » Faventi; La Chiesa... [cité note 37], p. 309.

(46) Les membres des Instituts Sœurs, bien qu'ils n'aient pas nécessairement la vie monastique, possèdent toutes les qualités nécessaires pour pouvoir être missionnaires au sens strict : ils sont en effet vraiment consacrés à Dieu et voués à l'apostolat. De plus, ils professent les conseils évangéliques quoique d'une façon assez différente de celle des religieux au sens canonique. Le mandat missionnaire canonique suit pour ces Instituts la même voie que pour les Ordres et Congrégations.

(47) J. Wilbois Le laïcat... [cité note 31], p. 16.

(48) « The last five centuries of custom and practice cannot lightly be cast aside » Johnson & Temant: The Laity...[cité note 2], p.38.

(49) "Status religiosus... vivandi modus" Codex, c.487.

(50) On a même pu croire à certaines époques anciennes que le seul fait d'être moine rendait inapte à n'importe quel ministère ecclésiastique, et l'on a parfois interdit aux moines d'exercer tout ministère.

(51) Codex, cc.111 & 94.

(52) "Commander", "régir", sont des termes chers aux juristes, et les canonistes les emploient en s'occupant de l'appareil institutionnel et juridique de l'Église. Ils expriment certes des droits réels, mais ils ne rendent pas la manière chrétienne, charitable, compréhensive et douce, entraînée par la nature même de l'Église dans l'exercice des pouvoirs hiérarchiques. Ces termes juridiques, à eux seuls, n'expriment pas le vrai visage de l'Église qui, tout en étant hiérarchique, n'en reste pas moins une "sainte mère": sancta mater ecclesia. La hiérarchie ecclésiastique n'est pas à concevoir sur le modèle du commandant militaire ou de l'officier de gendarmerie, mais bien sur celui du pasteur: "Jocua et dominantes in ecclesiis" avait dit St Pierre (1 Pet. 5), et St Grégoire le Grand, s'adressant aux évêques, disait: «...ulti enim cum regiminis jura suscipiunt..., quia charitatis viscera non habent, domini videri appetunt, ratras se esse minime recognoscunt » (Moral. 17 in Evang. - Migne, S. I., 7.75, col.119).

(53) Demolis: Jers une...[cité note 30], pp.28-30.

(54) Il y a un sacrement spécial qui constitue le chrétien dans la fonction apostolique, et ce sacrement n'est pas l'ordre, mais bien la confirmation, que doit normalement recevoir tout chrétien baptisé. C'est un des

~~arrêts de l'ecclésiologie moderne~~ d'avoir remis en valeur le sens typiquement apostolique du sacrement de confirmation : sacrement du chrétien militant, sacrement de l'apostolat laïque. Et l'on peut rappeler ici qu'à la Pentecôte ce furent non seulement les Apôtres, mais également les disciples, c.à d. des laïques, qui reçurent tant le sacrement de l'apostolat que le charisme des langues : charismes typiquement apostolique. Les Actes nous rapportent en effet que 120 personnes reçurent les dons^S apostoliques de la Pentecôte, donc les laïques aussi bien que les Apôtres; et parmi ces laïques, il y avait des femmes (Ac.1/14-15, ./1).

(55) C'est tellement vrai que l'administration du sacrement de baptême, qui incorpore à l'Église visible, ne requiert nullement, de soi, la qualité cléricale. D'après la législation ecclésiastique actuelle, tout laïque, homme ou femme, reste ministre du baptême non solennel (Codex, c.742). Dans les temps antiques, les laïques étaient les ministres ordinaires du baptême; et Paul lui-même fut baptisé par un laïc envoyé par une intervention divine (Ac.9/18), et, comme missionnaire-prêtre, il écrivit que baptiser ne rentrait pas précisément dans ses fonctions (I Cor.1/17). Ceci s'explique par ce que dit St Thomas à l'article "Utrum laicus baptizare possit" : « Dicendum quod baptizare pertinet ad ordinem sacerdotalem secundum quendam conventionem et solemnitatem; non autem hoc est de necessitate sacramenti » (Sum. Theol., III P., q.67, a.3, ad 1^o)

(56) C'est inclue dans la doctrine de St Thomas qui met ~~apparemment~~ en parallèle l'ordre et le mariage, précisément parce que ces sacrements sont destinés à la collectivité comme telle : « Et ideo ultimo inter sacramenta ponuntur ordo et matrimonium, quae ordinantur ad perfectionem

multitudinis » (Sac.Theol., III P., c.65, a.).

(57) L'abdication du laïcat a atteint un degré tel que les parents chrétiens se sont déchargés, dans une mesure plus ou moins accentuée selon les régions, de leurs devoirs d'éducation chrétienne de leurs enfants, laissant parfois complètement cette tâche à l'école catholique ou au catéchisme paroissial : « The whole mission of the Church came to be left to the comparatively few clergy and religious; the laity felt absolved from it. This attitude has reached the final stage of absurdity when parents leave to the Catholic school or the Sunday school to teach their children the ordinary prayers and the basic truths of religion » (Bernard F. Meyer S.S. The Lay...[cité note 3], p.43).

(58) E. Reinhardt: Der Laie im übernatürlichen Organismus der Kirche; Herder, Freiburg i.B. 1932.

(59) Benoist: Vers une...[cité note 30], p.9.

(60) L'œuvre de conversion des non-catholiques n'est pas du ressort exclusif du clergé, loin de là. Les simples laïcs peuvent et doivent même, au tant que chrétiens confirmés, faire toutes les démarches et tenir toutes les fonctions requises pour le ministère apostolique. Rappelons ici qu'à l'époque du Pape Pie IV, Sixte V et Grégoire XIV, concédèrent une indulgence plénière à chaque fidèle des pays de mission pour chaque cas de conversion d'un infidèle : « ...ut christifideles eo etiam ferventius infideles ad sanctum baptismi lavacrum invitent, quo ex hoc coelestis dono gratias reverint se uberius eas relictos » (Sixte V: *Valus anuarum*, 14 mars 1587; Bullarium Romanum, ed. Paurin., t.7, p.67; également p.492).

(61) Le premier Texte est très clair sur ce point: « Mais vous, vous êtes une race choisie... un peuple que Dieu s'est acquis afin que vous annonciez les perfections de Celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière » (I Pet. 2/9). Et St Grégoire le Grand adressait aux laïcs ces admirables paroles: « Mes Frères, si quelqu'un d'entre vous se rend au centre de la ville ou même aux bains, qu'il invite donc le premier flâneur qu'il rencontre, à l'accompagner. Votre action dans le temporel vous associe à d'autres, et puisque vous vivez pour Dieu, tâchez de ne pas arriver seuls auprès de lui. Quelqu'un a déjà reçu dans son cœur l'appel de l'amour divin, qu'il s'emploie donc en retour à faire rayonner cet appel dans son milieu. Peut-être ne possède-t-il pas de pain à distribuer en aumône aux pauvres, mais il possède une langue qui le rend capable de faire un bien autrement fructueux. Il est préférable en effet d'alimenter les esprits pour l'éternité par des paroles de vie, que de rassasier les corps mortels de pain terrestre » (Recueil de l'œuvre., t. I. - Paris, P.I., T. 76, col. 1078). Dans les rapports apostoliques avec le monde non-catholique, il faut toutefois, actuellement, tenir compte de ce qui est visé par le Codex (c. 1315-3), spécialement la participation aux débats publics et contradictoires ainsi qu'aux assemblées oecuméniques.

(62) De façon publique, par suite du mandat hiérarchique d'Action Catholique. Cependant, comme il n'est pas absolument certain que ce mandat d'Action Catholique soit donné personnellement aux militants — certains auteurs en effet, spécialement Congar, soutiennent que ce mandat est donné collectivement aux mouvements, et non pas directement aux individus — nous dirons « du moins médiatement ». Enfin, comme le mandat d'Action Catholique

n'implique pas une fonction apostolique professionnelle, mais seulement une manière apostolique de vivre et d'agir dans la vie ordinaire du chrétien, il ne s'agit que d'un mandat apostolique occasionnel.

(6) C'est parce qu'ils sont professionnellement missionnaires qu'ils agissent "ex officio". Les laïques missionnaires peuvent être attelés à telle ou telle forme déterminée d'apostolat, p.ex. l'action médicale, l'enseignement, l'action sociale, etc., mais ces spécialisations diverses, nécessaires pour une meilleure réalisation missionnaire, ne rétrécissent pas le caractère éminent missionnaire de la profession et l'essentiel aussi, écrivait le Dr Aujeulat, est que les laïcs missionnaires ne se laissent pas aveugler par le mirage social. Leur idéal le départ est avant tout un idéal surnaturel et apostolique : cet idéal peut et doit s'incarner dans des réalisations temporelles (médicales ou sociales), mais il ne peut se laisser étouffer par elles...; notre mobile déterminant reste bien de "préparer les voies du Seigneur" » (L'Ad Lucem et l'Afrique; N° 1929, 1, p.105). Lorsqu'un médecin missionnaire p.ex. se livre à l'apostolat direct, il ne le fait pas en tant que médecin, mais en tant que missionnaire; et puisque, comme laïc missionnaire, il n'est médecin que pour mieux servir sa profession apostolique, il est missionnaire avant d'être médecin et son apostolat direct est "ex officio", quoique en dehors de son terrain spécialisé d'activité.

Notons aussi que "ex officio" ne signifie pas que l'apostolat direct doit s'exercer "à temps et à contretemps". L'apostolat réclame beaucoup de toigté. Il faut répandre le message chrétien en respectant la liberté des consciences et avec une grande charité. St Pierre le soulignait lorsqu'il engageait les fidèles à l'apostolat : « Sanctifiez dans vos coeurs le Seigneur, le Christ,

étant toujours prêts à répondre, mais avec douceur et respect, à quiconque vous demandera raison de l'espérance qui est en vous » (I Pet. 3/15). Les Apôtres d'ailleurs ne prêchaient pas à tort et à travers; ils respectaient grandement la liberté des consciences et ne parlaient que lorsqu'on leur demandait de parler : Pierre adresse sa première prédication apostolique en réponse à une curiosité du public, à une demande d'éclaircissements (Ac. 2/14); il en fut de même pour sa seconde prédication (Ac. 3/10-11); Paul également parlait lorsque les circonstances le demandaient (Ac. 13/15, 13/42, 14/11-15, 17/17-21, 22/1, etc.); et le même missionnaire Prisca-Aquille, de l'équipe de Paul, suivait la même tactique (Ac. 18/26). L'apostolat direct ne doit pas faire figure d'intolérance religieuse; celle-ci d'ailleurs contrariait tant l'apostolat que la charité chrétienne, et il n'est pas inutile d'insister de temps à autre sur ce dernier point. Stanislaus Moyed O.P. le fit très à propos dans son commentaire de droit canonique : « Yet, it is impossible to maintain peace and charity unless religious tolerance is practised » (A Practical Commentary of the Code of Canon Law; Wagner, N.Y. 1948, II, p. 109). Et Pie XII insista dans son message de Noël 1958 pour qu'il y ait plus d'entente et de collaboration avec les chrétiens non-catholiques .

(64) Dans les réunions d'Action Catholique, il convient que l'enseignement doctrinal ou les cercles d'études doctrinales ^{soit} ~~soient~~ donnés ou dirigés par l'aumônier; mais en son absence, des laïcs qualifiés sont chargés de le faire. Dans les "feux de joie" ou "feux de camp" qu'ils donnent à des publicités ~~soient~~, composés parfois de non-catholiques ou de non-catholiques, parfois ~~soient~~ de bons catholiques, certains groupements d'Action Catholique restent

invariablement au programme une instruction religieuse, et celle-ci est donnée par un laïc (Boutier, Galie, Lompagnon ou Carpano le dit français, etc.), même si l'auteur l'accompagne le groupe; cela en vue d'une meilleure adaptation, d'un effet plus vivant chez les auditeurs et d'une meilleure efficacité apostolique. Et les membres laïques de la Via Società L'isola d'Italia se sont spécialisés dans la prédication religieuse aux carrefours et dans les salles publiques.

(65) Codez, c.132-2; et c.132-3 le clergé extraordinaire a besoin pour pouvoir prêcher dans les églises d'une mission spéciale (c.132-3). À l'époque du laïcisme, les simples tonsurés ~~extérieurs~~ (jésuites) des pays de mission requèrent la fréquence de l'autorisation de prêcher publiquement, donc de faire des sermons dans les églises durant les offices paroissiaux (20 nov.1904; Bullarium Romanum, M. Laurin., T.3, p.105). Actuellement les laïcs, surtout catéchistes, sont autorisés dans certaines missions à donner une causerie religieuse dans les stations secondaires ou les postes auxiliaires au cours des réunions pieuses qui se tiennent le dimanche, en l'absence de prêtres.

(66) Bonne préparation, lorsqu'on agit dans le temporel en vue d'une action religieuse: comme prolongement, lorsqu'on poursuit les fins secondaires (indirectes) de l'Église, c.à d. la christianisation du temporel, non par des institutions qui iraient à l'encontre des droits naturels des sociétés humaines, mais par les implications temporelles de l'esprit chrétien des fidèles. Le terrain de la vie publique en effet, n'appartient pas à l'Église, mais l'Église doit y rayonner par l'esprit chrétien des fidèles. Le Christ avait enseigné aux Apôtres à distinguer entre le domaine profane et le domaine

religieux" (Mt. 22/21) : le domaine profane reste sous la juridiction civile, bien que l'Église doive intervenir en veillant à la pratique de la vertu (Lc. 12/14-15). Le Royaume du Christ n'est pas de ce monde (Jn. 18/36), et ses disciples n'ont pas à le conquérir temporairement, mais spirituellement, c.à d. qu'ils doivent y rayonner religieusement, comme le ferment dans la pâte (Mt. 13/33), le sel de la terre (Mt. 5/13), la lumière du monde (Mt. 5/14). Les prêtres avaient partagé les conceptions juives du Royaume messianique : royaume à la fois divin et terrestre, État-général, théocratie; et ils conservaient encore ces idées au moment de l'Ascension : « Est-ce en ce temps-ci que vous allez rétablir la royauté pour Israël ? ». Le Christ leur répondit que le Royaume ~~qui~~ théocratique était eschatologique, et qu'entre-temps le rôle de la société religieuse, la l'Église, était récepteur (Lc. 24/17; Jo. 16/16). Dès ce moment, les Apôtres commencent (I Cor. 5/13-14). Les rapports entre l'Église chrétienne et le monde empêchent pas le rayonnement chrétien dans le temporel d'être une action de l'Église : « In der Kirche, fern der Kirche, im christliche Glaube, strebt notwendig in die Bereiche des Wirtschaftlichen, Sozialen, Kulturellen und Staatlichen hinaus, um sie alle dem Gebot Gottes anzugleichen » (La III: Christifide'ibus Helvetiae Lucerne cohaerentis, 2 sept. 1949; 215 1949, n. 156).

(67) Dans l'apostolat missionnaire tout spécialement, ce dernier point est envisagé non seulement comme prolongement du ministère pastoral, nécessaire pour que la jeune Église soit réellement vivante et vivente, mais aussi et surtout dans sa valeur de préparation à l'Évangile. Le baptême des de la civilisation par l'influence dans le temporel de l'esprit chrétien des néophytes, dispose en effet l'ambiance humaine favorable à l'Évangile, et

tants ou à augmenter leur prestige » (Lujoulat; Témoignage; Ry 1946, 1, p.37.

(73) sur cette question: A.Luca 33: Compiti eis ionari del laicato; Ed. Istituto Missioni Estere, Parma 1947, 101 pp.

(74) Du point de vue de la doctrine ecclésiastique, une liste des courants idéologiques manifestés depuis la réforme, est pas ée en revue par le P. Jøngar OP, qui conclut : « En sorte que tout a travaillé pour développer, dans le .e Ecclesia, les mêmes éléments dans le même sens... L'ecclésiologie constituée ainsi fut surtout, et parfois exclusivement, une hiérarchiologie, une théorie des fonctions hiérarchiques de médiation. Mais on fit peu de place aux deux réalités que cette médiation supposait: d'une part, l'Esprit du Christ, Celui dont nous disons au Credo qu'il est le Maître et qu'il donne la vie; d'autre part, le peuple fidèle, le laïcat, l'Église croyante, priante et aimante » (Sacerdote et laïcat dans l'Église; La Vie Intellectuelle, déc.1946, p.7).

(75) « The average Catholic, I fear, considers the mission problem to be the concern solely of the clergy and religious, and that he himself has fulfilled his duty if he makes a contribution in church on Mission Sunday. His interest as a Catholic ends there » Mich. Vestrini: The Laity...[cité note 15], p.301.

(76) « The relationship previously had been such closer and the sole mediators of the clergy consisted in that between the laity and God. Now they had become mediators also between the laity and the state, mediators of an altogether different kind even though the purpose ultimately was the salvation of souls. The laity began to leave initiative to the clergy » Johnson & Tennant: The Laity...[cité note 1], p.3.

(77) Le fait a été noté par Johnson et Tennant (op.cit., p.c.). C'est aussi au moyen-âge que les frères religieux missionnaires (au sens canonique) firent leur apparition : il s'agissait de la Lioba et d'autres bénédictines anglaises qui évangélisèrent l'Allemagne avec St Boniface. A ce point de vue strictement laïco-missionnaire, le monastère flamand est digne d'attention, car les équipes missionnaires partant d'Irlande pour aller évangéliser les régions parfois très éloignées, se composaient non seulement de prêtres et de vrais moines, mais aussi, surtout dans les îles Nord-Atlantiques, de sœurs missionnaires (cf. Beauvois: Les premiers chrétiens des îles Nord-Atlantiques; La Haye, 1902, pp.315-330, 302-333).

(78) Lazaro de Aguirre O'Cap: Cooperación misionera en el siglo XIV; Estudios Franciscanos, Enero 1943, pp.132-136.

(79) Sur l'histoire de l'action laïque de laïcs : Barty O'stave: L'apostolat des laïcs aux premiers siècles; Masses ouvrières, juillet 1940, pp.1-15. — de l'oreau Ed. SJ: Le rôle de la femme dans la conversion des peuples païens; Nouvelle Revue Théologique, 1931, pp.317-339. — Freitag A. SJ: Missiopllicht en Missieacten in den loop van de Geschiedenis; De Kath. Missie, Febr.1946, pp.1-4. — Toibaru Joaq.: La cooperación misionera a través de los siglos; Iluminare, 1940, pp.7-12. — Johnson & Tennant: The Laity...(op.cit., pp.15-34. — Vilger Laur. OSB: Die geschichtliche Entwicklung des Laienapostolat; KMS 1943, pp.15-36. — Vansin V.C.: Il Fermento del Regno; Coll."Orizzonti Missionari", Ed. U.C. Italia, Roma 1946, 278 pp. (II^a Parte: Lineamenti storici della cooperazione missionaria, pp.51-139).

(80) AAS 1919, pp.443-445; Sylloge, n.74, pp.116-118.

(81) AAS 1926, p.78; Sylloge, n.140, pp.53-54.

(82) AAS 1926, pp.80-81; Sylloge, n.140, pp.56-57.

(83) Pio XII: During recent years, 30 Janv.1948; AAS 1948, pp. 328-331.

(84) Pio XII: Perlibenti quidem, 9 août 1950; AAS 1950, p.726.

(85) Celso Costantini: Va e annuncia il regno di Dio; Roccelliana, Brescia 1943, I, p.265; II, pp.19, 24.

(86) Ce point fut souligné par Bernard F. Meyers: The Lay...[cité note 3], pp.41-42.

(87) La ~~xix~~ virginité consacrée possède l'énormes avantages pour l'apostolat, car elle accroît grandement les potentialités apostoliques dans de multiples domaines, y compris le domaine affectif (Ch.F. Série Of: L'amour virginal; La Vie spirituelle, Janv.1951, pp.5-59). Mais d'autre part son témoignage peut souvent poser, au premier contact, un problème quasi insoluble, de nature à fausser la présentation de l'Évangile et à susciter la réserve ou la méfiance : inconvéniences qui peuvent être corrigées par la présentation préalable ou ~~simultanée~~ concomitante de la vie chrétienne commune, donc par un contact apostolique réalisé par le laïc.

(88) Une apôtre-laïque des milieux néo-païens d'Occident disait au sujet des religieuses : « C'est pourquoi nous souhaitons que la vie religieuse s'adapte à ce que sont les femmes d'aujourd'hui..., nous souhaitons des adaptations et un rajeunissement comme nous souhaitons, au nom des milieux païens dans lesquels nous vivons, que la vie religieuse leur donne une image plus simple et plus lisible du Christ » (Les Adaptations de la vie religieuse; No de mai 1948 de la Vie spirituelle, Suppl., éd. du Carf,

Paris, p. 116). Et l'on sait que la S.C. des Religieux a réuni dernièrement un important Congrès, précisément pour étudier les problèmes d'adaptation de la vie religieuse au conditionnement moderne.

(89) Ces désavantages pourraient disparaître en grande partie par la mise à exécution de méthodes d'adaptation missionnaire structurelle qui désolidariseraient complètement les missionnaires de l'occidentalisme et de la latinité; mais reste que le comportement des prêtres et des religieux ténasse la portée normale, et qu'à leurs côtés il est souverainement opportun de placer des missionnaires laïques.

(90) La vie religieuse n'implique pas nécessairement la ségrégation du temporel. St Thomas conçoit si bien et que des religieux puissent professer divers métiers, même le métier des armes; et les formes érémitiques ou cénobitiques, communautaires, ne sont pas de l'essence de la vie religieuse. Il suffit de penser aux vierges consacrées de l'antiquité qui suivaient la voie des conseils évangéliques et professaient ainsi la vie religieuse, tout en restant dans le monde, sans aucun lien communautaire, travaillaient souvent pour gagner leur vie. Les prêtres également, dans l'antiquité, vivaient en étroit contact avec le peuple; ils continuaient souvent à exercer, du moins occasionnellement, leur profession profane. Le régime des bénéfices et des titres d'ordination n'est que postérieur. Il a le grand avantage de dispenser les clercs de vaquer à un métier lucratif, mais il peut parfois creuser un fossé, ou du moins établir une certaine distance, entre le clergé et le peuple. Cet inconvénient peut être évité de diverses façons sans qu'il faille nécessairement en venir au système radical employé récemment par certains prêtres français soucieux de rétablir le

contact avec les masses laborieuses. En outre, aux États-Unis spécialement, la plupart des séminaristes travaillent pendant leurs vacances dans les chantiers, les mines, les usines, les compagnies commerciales, sont conducteurs de camions, etc. et, en faisant, ils prennent contact avec la vie concrète ordinaire, ce qui leur permet un approfondissement de leur vocation et une excellente préparation à l'apostolat, ils se reposent du travail intellectuel du séminaire, se refont physiquement, développent leur esprit pratique, et en même temps gagnent l'argent nécessaire pour continuer leur études l'année suivante : opération profitable donc à tous points de vue. D'ailleurs le PII a attiré l'attention sur les dangers que présente pour le séminariste une vie trop renfermée, trop séparée du monde : « Si les jeunes, surtout ceux qui sont entrés au Séminaire à un âge tendre, étaient élevés dans un milieu trop séparé du monde, ils rencontreraient certainement à la sortie du séminaire, les difficultés dans leurs relations, soit avec le peuple, soit avec les classes cultivées, et il s'ensuivrait souvent soit des attitudes imprudentes devant les fidèles, soit un mépris pour l'éducation reçue. Il faut veiller à ce que les séminaristes prennent graduellement et prudemment contact avec les jugements et les goûts intimes du peuple, et pour eux, jeunes prêtres entrant dans le ministère, ils ne soient désorientés : ce qui serait non seulement troublant pour eux, mais dommageable pour leur activité sacerdotale » (Anti-Costae, 23 sept. 1950). Ceci vaut évidemment, a fortiori, pour les futurs missionnaires. Ce n'est pas tout de compter méticuleusement les formules chimiques du levain; il faut aussi connaître l'état et les dispositions de la pâte et se préparer pratiquement à être un agent catalytique la première force, avec

la grâce de Dieu.

(91) Pierre Charles SJ: *Circules I...*; revue le 1^{er} Lucas, Janv.1934, pp.3-9 (également dans: *Psychologie, études, rapports, conférences*; éd. de 1^{er} Lucas, Louvain 1939, pp.191-193).

(92) « Le missionnaire n'est pas, sauf dans des cas exceptionnels, l'agent direct des conversions... Sa fonction à lui est celle du pasteur : il administre les sacrements et il organise la chrétienté... ; mais pour déterminer les ébranlements qui achèvent vers la foi, il est presque toujours mal équipé et peu qualifié. Il a l'autorité spirituelle, nécessaire et agissante, et qu'il ne peut abdiquer, mais précisément parce qu'il est le chef, toute une zone d'influence lui échappera. Si le chef suffisait à tout, pourquoi faudrait-il lui obéir; il n'y aurait qu'à le laisser seul ? Et cette influence spéciale qu'il exerce n'est pas, c'est précisément la contagion discrète, qui provoque les conversions... » Charles, *op.cit.*, art.cit., p.6 (op.cit.,p.17.).

(93) « Mais le véritable apostolat missionnaire ne consiste pas à transplanter des institutions pastorales, surtout de forme exotique et propre à d'autres lieux, à d'autres mentalités, mais à susciter la vie qui grandira et se développera par le jeu de ses institutions typiquement indigènes, à implanter dans la vie indigène la vie chrétienne, la vie selon l'évangile, qui se développera et élaborera au rythme de sa croissance ses institutions, ses propres structures et ses formes spéciales d'église particulière.

(94) « Les temps sont passés où l'on croyait pouvoir envoyer en mission ce qu'en ne pouvait utiliser chez soi. Dans son fond, cette idée a toujours

est fautive et lamentable; l'oeuvre missionnaire s'en est plus d'une fois ressentie amèrement » J. Peters: Problèmes...[cité note 31], p.399.

(95) Benoît XV: Maxime Illud; 140 1917, p.117. — Pie XI: Discours d'inauguration de l'exposition internationale missionnaire; Annuaire Pontifical Catholique, 1926, p.6... — M.: Lettre du 1. sept.1937 au Card. Arsenzoni-Pionti; 110 1937, no.13-14. — Pie XII: Decretum exequit, 13 juin 1940; 110 1940, no.116-117. — Agr. Pletti: Discorso pronunciato all'inaugurazione de l'istituto Pontificio Missionario de la Troncade, le 17 nov.1934; Rivista dell'Unione Missionaria del Clero d'Italia, 1934, no.29-31. — Pie XII: Terribenti quidem, 1 août 1950; 110 1950, p.728.

(96) Nous avons déjà parlé du rôle des laïcs à l'arrière. Il suffit ici de dire que les laïcs missionnaires seront des professionnels et des socialistes de la coopération missionnaire.

(97) « C'est en les paradoxes de notre temps, qui en contient déjà tant, qu'il présente à la fois une prise de conscience plus aiguë de l'unité de l'humanité et une exaspération sans précédent des particularismes culturels » Jean Vanířlou M: Penseurs et Systèmes d'Ierassi; Etudes, mars 1961, p.362.

(98) J. Peters: Problèmes...[cité note 31], no.391-395.

(99) J. Vanířlou: Le laïcat...[cité note 31], p.16.

(100) « Invece di dar luogo alla Chiesa, d'origine a una colonia religiosa estera » Agr. Calco Constantini: Va e ...[cité note 85], I, p.39.

(101) J. Peters: Problèmes...[cité note 31], p.396.

(102) Ce personnel indigène doit au préalable être recruté, et tout

d'abord converti; et le rôle des lettres missionnaires allogènes peut être très fort dans ce domaine surtout aux États, comme on l'a déjà souligné. Son rôle apostolique auprès des colons n'est aussi très urgent, et personne ne le conteste.

(103) J. Gilbois: *Le laïc...loc. cit.* note 311, n.17.

(104) C'est dans ce sens que Gilbois écrivait: « Les meilleurs auxiliaires de l'évangélisation ne sont pas des prêtres indigènes, mais des laïcs indigènes » (*art.cit.*, n.17).

(105) Le P. J. Asson S.J, après un voyage d'étude dans les missions d'Asie, a été amené à souligner la nécessité actuelle de l'enseignement surtout universitaire (notons à ce propos que les premières "écoles catholiques" ne furent pas destinées à l'enseignement primaire, mais bien à l'enseignement universitaire, et les premiers professeurs furent les philologistes grecs, Justin et Tatien) et de l'action sociale, surtout ouvrière, avec ses multiples services sociaux et l'enseignement technique et professionnel variés. et il écrit au sujet spécialement du travail social: « Mais que d'efforts demandent les missions auprès du travail social! Et ne vaudrait-il pas mieux que des missions laïcs s'en chargent?... On n'en trouve malheureusement guère » (*Coordonnées missionnaires d'aujourd'hui*; Nouvelle Revue Théologique, fév.1951, p.17). On insiste beaucoup également sur l'opportunité de l'action sociale familiale, ainsi ce prêtre vietnamien s'adressant aux AL: « Et vous serez accueillis avec joie par ce peuple aimable... l'action laïque fera ouvrir d'immenses possibilités, grâce à son influence très grande dans la société annamite » (*Cahiers des A.L.M.*, 1948, 3-4, p.75).

(106) Même lorsqu'il existe un clergé autochtone nombreux, s'il n'y a pas d'élite laïque indigène catholique capable d'influencer favorablement et dans le sens chrétien la conduite des affaires publiques, la situation de l'Église indigène sera bientôt passablement délaissée. Qu'il suffise de penser à la situation tragique de l'Église vietnamienne, qui ne possède pas de laïcat catholique capable de contrebalancer l'influence très forte et très habile des leaders communistes indigènes, soigneusement formés par Moscou, qui exploitent dans le sens communiste les revendications nationales légitimes de la population. Les tâches de ce genre concernant proprement le laïcat catholique : « ... the specifically lay task of Christianizing their environment, of creating a standard of social life which is truly Christian and which leads man to God » (Mastrini: Lay... [cité note 15], p.61). Et Pie XII insista sur ce devoir en 1946 : « Sotto questo aspetto... i fedeli, e più precisamente i laici, si trovano nella linea più avanzata della vita della Chiesa : per loro la Chiesa è il principio vitale della società umana » (Discours aux nouveaux Cardinaux, 10 fév. 1946; A. 3 1946, p.149).

(107) « Et comme une partie importante de la population est constituée par les femmes, le problème d'un laïcat féminin se pose avec acuité. Le dévouement inlassable des religieuses dans les hôpitaux, les dispensaires et les établissements d'instruction, en même temps qu'il est un magnifique exemple de charité chrétienne est d'une utilité incontestable. Mais bien souvent leur action s'arrête au seuil de l'école ou de l'hôpital. Là commence le rôle des laïques » Geo Wilmet: Une force... [cité note 12], p.10.

(108) « Ils [les laïcs missionnaires étrangers] pourraient fort utile-

ment servir comme conseillers dans les domaines purament culturels, dans les questions qui chevauchent les domaines ecclésiastiques et séculier »
 Peters: Problèmes... (cité note 3), p.37.

(109) « But it is believed that above all the first function of these lay missionaries will be to train Chinese girls for leadership in the apostolate. Foreigners cannot be leaders in China, because the gulf between them and the Chinese is so great, and because the Chinese nationalistic spirit is so strong. But these Chinese girls who have had a first class spiritual training are in better position to do the job than priests and nuns... » Peters: Lay... (cité note 15), p.6. (cf. le tout de même : Les Missionnaires. Leur rôle en Chine; Paris, 1911, p.71a-71b).

(110) « Mais je considère que ce qui constitue la tâche prioritaire et spécifique des laïcs n'est autre, c'est précisément de renouveler une Action Catholique indienne qui puisse apporter au large indigène le concours indispensable d'une élite laïque éclairée et formée... - En ce qui concerne en définitive plus et mieux qu'une simple entreprise de rééducation scolaire, scolaires ou sociales pour aider les missions... sur le plan proprement radical, je donne la priorité à la formation d'ouvriers indigènes, se référant en cela au but même de l'oeuvre missionnaire... sur le plan extra-radical, je donne la priorité à tout ce qui a pu être entrepris pour doter ces pays d'un laïcat indien qui puisse participer à l'apostolat hiérarchique de l'Eglise » Augoulet: Trésoreries (cité note 7), pp.36-37.

(111) « Bientôt se joindront à nous les Chinoises, les Viet-Namiennes, des Indiennes, qui veulent, ~~elles-mêmes~~ elles-mêmes, se consacrer, sans l'obéissance à la hiérarchie, à la création et au développement d'une élite

**catholique féminine autochtone ...» Les Auxiliaires Laïques des Missions;
Cahiers des A.L.M., Juillet 1948, p.15.**

(112) Témoignage cet appel de S.Exc.Mgr Yu Pin, archevêque de Hankin, aux
A.L.M.: « Il y a de la place pour tout le monde, j'ai besoin de tous les
genres de compétences...» (art.cit., p.17).